

Rapport Annuel & États Financiers 2012

“Votre tremplin vers le commerce
et les investissements en Afrique”



L'état d'esprit en Afrique change. Un air d'optimisme et une attitude de « nous pouvons » emplissent les conseils d'administration des entreprises et des agences gouvernementales du continent. Nous pouvons le constater au sein des gouvernements qui comptent de moins en moins sur les fonds des donateurs.

Ces pays, comme la Zambie se tournent de plus en plus vers les marchés commerciaux pour rassembler les fonds nécessaires à leurs ambitieux projets d'infrastructures.

Dans le secteur privé, les banques prêtent plus et les partenariats entre secteurs publics et privés se normalisent.

Quelle est la cause de ce changement ? Serait-ce la formation d'une tornade économique ? La jeunesse africaine, l'augmentation des investissements dans le développement d'infrastructures et une attention accrue à l'amélioration de la gouvernance ont joué un rôle clé pour attirer l'attention du monde et des investisseurs.

Cette nouvelle réalité est la force motrice d'un mouvement destiné à faire tomber les barrières physiques, légales et financières entre les pays.

Avec l'amélioration des infrastructures et l'intégration des systèmes, l'Afrique sera à même de se vendre comme un acteur incontournable sur la scène mondiale.

De son côté, l'ACA projette de marcher en cadence avec ses partenaires africains afin de garantir qu'ils aient à leur disposition les outils nécessaires pour convaincre les investisseurs et soutenir le commerce interne.



“ Nous contribuons à la suppression des barrières qui ralentissent la croissance de l’Afrique ”

Chiffres clés

Primes Émises Brutes
\$13 millions (+ 30%)

Expositions Brutes
\$706 millions (+ 19%)

Capitaux Propres
\$156,5 millions (+ 5%)

Total Actif
\$175 millions (+ 8%)

Bénéfices
\$ 0,6 millions (+ 349%)

Notation (S&P)
A/Stable

Tous les chiffres de ce rapport sont donnés en USD.

Acronymes

ACA	Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique
ACD	Assurance Crédit
ACE	Agence de Crédit à l'Exportation
ACD-DU	Assurance-crédit – Débiteur Unique
ARP	Assurance Risque Politique
BAD	Banque Africaine de Développement
CAE	Communauté de l'Afrique de l'Est
CGIC	Credit Guarantee Insurance Corporation of Africa Limited
COMESA	Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe
ECIC	Export Credit Insurance Corporation of South Africa Ltd
EDC	Exportation et Développement Canada
GIEK	Agence Norvégienne de Crédit à l'Exportation
GRE	Gestion du Risque de l'Entreprise
IDE	Investissements Directs Étrangers
ONDD	Office National du Dueroire
PAN	Primes Acquises Nettes
PEB	Primes Émises Brutes
PIB	Produit Intérieur Brut
PPP	Partenariats Public-Privé
RDC	République Démocratique du Congo
UA	Union Africaine
VPT&S	Violence Politique, le Terrorisme et le Sabotage
WTO	le Whole Turnover (WTO) (couverture du portefeuille entier)

Table des Matières

Message du Président de l'Assemblée Générale Annuelle	4
Message du Président du Conseil d'Administration	6
Message du Directeur Général	8
Partenariats et Activités	10
Un Entretien le Directeur de la Souscription	13
Nouveaux Projets & Initiatives	16
Du côté des Médias	19
Impact Pays: Exemple de projets soutenus en 2012	22
Rapport de Gestion	40
États Financiers 2012	48
Rapport du Conseil d'administration	49
Rapport sur les Comptes fiduciaires de garantie et les Comptes de revenus	50
États financiers annuels	53
Notes aux États financiers	58
Informations sur la Société	91

Message du Président de l'Assemblée Générale Annuelle

4 Selon les récentes prévisions de la Banque mondiale, le taux de croissance des économies africaines sub-sahariennes en 2012 a été de 4,8%. Ce qui représente un déclin négligeable en comparaison du taux de 4,9% en 2011 et qui place tout de même l'Afrique bien en tête de la plupart des ensembles régionaux hors Asie.

Bien qu'importante, la croissance économique n'est que la partie visible de l'iceberg. Afin d'attirer les investisseurs et de dynamiser le commerce, les pays doivent également mettre l'accent sur un processus politique stable, des réglementations fiables et constantes et des lois applicables et respectées. Sans ces critères, la question du risque restera au cœur des décisions des investisseurs de placer leur argent en Afrique.

D'après le rapport 2012, de la Banque mondiale "Doing Business", de nombreux pays ont fait les démarches pour s'assurer que les fondamentaux économiques restent solides. Des initiatives incluant le renforcement de l'intégration régionale afin de réduire les barrières entre les pays ont joué un rôle crucial dans les statistiques positives attribuées à l'Afrique.

Le rapport indique que 78% des économies africaines ont entrepris des réformes réglementaires l'année passée. Ce chiffre est significatif car au cours des six dernières années, le taux moyen de réforme s'est maintenu à 56%. La réforme est un indicateur clé, car il a été prouvé que les pays ayant choisi d'adopter une culture de réforme ont récolté les fruits de l'amélioration de leur climat d'affaires.

Presque tous les pays membres de l'ACA voient leur association à l'ACA comme partie prenante d'une stratégie plus large permettant aux entreprises intéressées

par le développement du commerce transfrontalier de pouvoir le faire au moindre effort et avec les meilleures chances possibles de réussite. Nous attendons de ce partenariat avec l'ACA qu'il permette à nos pays de se positionner avec un avantage compétitif par rapport aux autres pays en compétition pour les mêmes groupes d'Investissements Directs Étrangers (IDE).

En 2012, les pays membres de l'ACA ont continué à tirer profit de leur adhésion à l'ACA, qui a représenté des transactions d'investissement et commerciales d'un montant de plus de 3 milliards d'USD. Ces projets allaient de l'importation de biens de consommation de qualité, de technologies et de services à la réfection ou la construction de routes, d'infrastructures énergétiques ou hydrauliques en Afrique de l'Est et de l'Ouest.

Au fil des ans, nos gouvernements ont réalisé que l'ACA jouait un rôle primordial dans le secteur privé. Dans le cas des banques, par exemple, le soutien de l'ACA leur a permis d'accroître les financements accordés aux investisseurs et aux entreprises locales. La participation de l'ACA dans les opérations bancaires a permis de faciliter l'accès aux financements sur le marché à un moment critique où le financement des projets publics nécessitant d'importants capitaux s'était avéré difficile.

Avec le soutien de partenaires comme l'ACA, et un état d'esprit ouvert au changement, je suis optimiste que l'Afrique choisira de poursuivre le chemin de la réforme, du progrès et de la croissance pour encore de nombreuses années à venir.

The Honourable Moses Wetang'ula, E.G.H., M.P.

Ministre du Commerce, Kenya

“L'implication de l'ACA dans les opérations bancaires a permis de faciliter l'accès aux financements à un moment critique”



Message du Président du Conseil d'Administration

L'ACA a marqué plusieurs étapes en 2012. Ces étapes ont révélé une institution qui s'est transformée en un assureur mondial fournissant des moyens de gestion de risques à ses clients dans le monde entier.

Pour la cinquième année consécutive, l'ACA a maintenu sa notation de crédit Standard & Poor «-A/stable», qui la classe comme l'assureur le mieux noté en Afrique. Pour la seconde année, l'ACA a gagné le prix de la meilleure initiative d'exportation de crédit 2012 de « Africa Investor Agribusiness Investment Awards », pour son soutien aux opérations qui ont permis de promouvoir le programme de l'industrie agro-alimentaire du continent.

En 2012, l'ACA est entré dans l'Union de Berne – la plus grande association au monde de sociétés d'assurance-crédit à l'exportation et d'assurance-investissement. Pour que l'ACA soit éligible en tant que membre, elle a d'abord dû atteindre un seuil minimum d'affaires souscrites, ce qu'elle a réussi à accomplir pour la première fois de son histoire.

Un autre signe de l'influence grandissante de l'ACA est la décision de la Banque Africaine de Développement (BAD) d'y injecter un capital-investissement de 15 millions d'USD. Cet investissement garantit un siège pour la BAD au sein du Conseil d'Administration de l'ACA à partir de 2013. Il permet également de soutenir une facilité de prêt permettant de co-financer avec la Banque mondiale les adhésions de nouveaux pays, et il mène l'ACA vers de nouvelles opportunités pour appuyer certains projets en cours de la BAD.

Dans sa fonction de supervision de la gestion de l'ACA, le Conseil d'Administration a concentré son attention en 2012 sur les domaines qui pourraient aider à la consolidation de la structure interne de l'entreprise – une action jugée nécessaire étant donné la croissance de l'entreprise.

Afin de préparer l'ACA à faire face à l'augmentation considérable attendue de son volume d'activité, en vue de son expansion imminente en Afrique de l'Ouest, tout en la guidant vers une meilleure rentabilité, le Conseil a choisi de se pencher sur deux domaines clés. En premier lieu, mettre à jour le registre des risques dans le cadre de la Gestion du Risque de l'Entreprise (GRE), et deuxièmement, guider la mise en place d'une stratégie de préparation aux catastrophes. Ces deux exercices ont été clos en 2012 et devraient donner jour à une entreprise mieux à même d'identifier et de gérer ses risques tout en étant préparé à gérer efficacement ses activités dans l'adversité ou en cas de catastrophe.

L'une des étapes importantes de l'ACA en 2012 fût la réalisation du plus gros bénéfice de son histoire (0,6 millions d'USD) après la constitution d'une provision pour sinistres de 1,1 million d'USD. Nous avons l'intention de continuer à améliorer la rentabilité dans l'objectif de pouvoir distribuer des dividendes à nos membres et actionnaires dans le futur.

Alors que l'ACA continue d'élargir ses horizons en Afrique, ses actionnaires et partenaires devraient se conforter dans les capacités financières et humaines solides que l'ACA a établies au fil des ans. Tout cela n'aurait pas été possible sans le dévouement de la direction et de l'ensemble du personnel de l'ACA ainsi que de mes collègues au sein du Conseil d'Administration. En effet, l'avenir s'annonce prometteur pour l'ACA puisqu'il s'inscrit dans des principes commerciaux solides, dans un désir d'excellence, et dans une passion faite pour durer.

Israel L. Kamuzora

Président du Conseil d'Administration

“ Un autre signe de l'influence grandissante de l'ACA est la décision de la Banque Africaine de Développement d'y injecter un capital- investissement de 15 millions d'USD ”



Message du Directeur Général

Les pays africains ne tirent pas pleinement profit de l'expansion du commerce interne. Ce qui, d'après les experts, entrave la capacité du continent à entrer dans l'arène de la compétition du commerce mondial.

Dans le but d'aider les pays membres à dynamiser leur secteur commercial, l'ACA a rationalisé son produit principal d'assurance-crédit. Ce faisant, nous avons pu réaliser la plus grosse transaction en termes de chiffre d'affaires total de l'histoire de la société – la couverture des ventes d'un fabricant à 225 acheteurs en Afrique de l'Est pour une valeur de 50 millions d'USD. Cette transaction parmi d'autres contribuera à remonter les statistiques du commerce dans la région.

Dans le secteur de l'énergie, l'ACA a également facilité des investissements à grande échelle. En Tanzanie, la société a soutenu un projet ajoutant 1600 MW d'énergie bien nécessaire au réseau national. Pour cette transaction, l'ACA a réassuré l'agence norvégienne de crédit à l'exportation. L'ACA s'est également impliquée dans le secteur énergétique en Zambie, où nous avons soutenu des importations de pétrole d'une valeur de 350 millions d'USD.

L'ACA a atteint des niveaux record de PEB, avec 13 millions d'USD en 2012 contre 10 millions en 2011. Cela représente un taux moyen de croissance de 70% au cours des cinq dernières années. Pour l'ACA la demande de produits d'assurance-crédit à court terme a été multipliée par trois. D'après moi, ces statistiques impressionnantes de croissance reflètent le potentiel prometteur du continent.

Une des tendances importante à noter concerne la demande émanant des banques. Pour la seconde année consécutive, ce secteur reste l'un des groupes clients phares de l'ACA. Dans ce secteur l'ACA a apporté son soutien aux opérations allant de la couverture de lettres bancaires de confirmation provenant de banques étrangères, à l'assurance de facilités de crédit structurées par des con-

sortiums de banques régionales et internationales, pour les gouvernements ou les compagnies privées.

Une autre tendance méritant d'être mentionnée est la portée mondiale grandissante de l'ACA. Nous continuons à donner la priorité à l'expansion de notre réseau de partenaires internationaux afin de soutenir l'objectif de l'ACA, qui est d'augmenter sa capacité d'assurance au sein de nos états membres africains. En 2012, l'ACA a signé un accord de partenariat avec l'Office National belge du Ducroire (ONDD), Exportation et Développement Canada (EDC), et avec l'une des seules agences d'exportation de crédit en Afrique (ECIC).

Nous sommes également en train de nous décentraliser afin d'établir une présence plus forte dans nos pays membres. En 2012, nous avons ouvert un bureau au Rwanda qui sert également le marché burundais. Nous espérons ainsi profiter d'opportunités dans les secteurs de l'énergie, de l'eau, de la construction et dans le secteur bancaire. Ce bureau s'ajoute à ceux présents en Tanzanie, en Ouganda, en Zambie et au Malawi. Nous nous concentrerons dans les années à venir sur l'Afrique de l'Ouest, dont se profile un potentiel spectaculaire en termes de gains et d'expansion.

Les performances de l'ACA restent bonnes, ce qui devrait rassurer les investisseurs potentiels sur ce que de nombreuses compagnies florissantes en Afrique savent déjà – il est possible de prospérer ici tant que vos risques sont couverts. Alors que l'ACA s'implante dans de nouveaux pays et propose des produits financiers plus souples, je pense que l'ACA deviendra le synonyme de la réussite commerciale en Afrique. C'est notre objectif, notre passion ; et ce sera la marque de notre succès.

George Otieno
Directeur Général

“ L'ACA deviendra le synonyme de la réussite commerciale en Afrique. C'est notre objectif, notre passion ; et ce sera la marque de notre succès ”



Partenariats et Activités

Avec nos partenaires, nous établissons une renommée mondiale d'intégrité

La 3ème table ronde annuelle

La table ronde sur l'impact des risques politiques et commerciaux sur le commerce et l'investissement en Afrique s'est tenue à Nairobi en mai. Cette rencontre annuelle a réuni l'élite des chefs d'entreprises et des dirigeants du secteur public afin de discuter du profil à risque du continent. Organisée par l'ACA, cette rencontre sert de plateforme aux pays africains pour échanger et mettre en avant un profil rendant justice aux progrès et développements réalisés dans de nombreux pays d'Afrique.

Des thèmes clés sont apparus cette année. Premièrement, un message clair, de tous les participants, "c'est l'heure de l'Afrique". Avec des ressources abondantes, une population jeune et diplômée, l'Afrique atteint un niveau record d'investissements.

L'autre thème principal concerne l'impact de la crise de la zone euro, considérée comme potentiellement plus préjudiciable aux investissements et au commerce en Afrique que le printemps arabe. Les participants en ont conclu que pour permettre à l'Afrique de dépasser le mode réactif, il lui fallait consolider les gains accumulés au cours des ans, construire des institutions solides, régler les problèmes liés aux infrastructures, à la pauvreté, au chômage et créer des opportunités impliquant la jeunesse dans des initiatives de développement économiques, politiques et sociales. Ces mesures, d'après les participants, pourraient bénéficier grandement à l'amélioration de la note du continent en matière de risque.

Obtenir une reconnaissance internationale

Adhésion à l'Union de Berne

George Otieno, Directeur Général de l'ACA, et Jef Vincent, Directeur de la Souscription, ont assisté à l'Assemblée Générale Annuelle de l'Union de Berne (UB) à Stockholm où l'ACA a été admise en tant qu'observateur. L'adhésion à l'UB, la plus grande association au monde de sociétés d'assurance, de crédits à l'exportation et d'investissements, est conséquente car pour l'obtenir l'ACA a dû atteindre des objectifs de souscription jamais atteints auparavant.

Cela prouve que l'ACA gagne en crédibilité internationale, puisqu'elle siège désormais aux côtés des plus grands acteurs de l'assurance-crédit export et de l'assurance investissement, qui ont conjointement facilité des transactions d'une valeur de 1,8 milliards de dollars en 2011 – représentant plus de 10% du commerce international.

Prix de la meilleure initiative de crédit à l'exportation 2012

Pour la deuxième année consécutive, l'ACA a gagné la catégorie de Meilleure Initiative de crédit à l'Exportation aux « Africa Investor Agribusiness Investment Awards ». Le prix a été remis à l'ACA pour sa participation à deux transactions ayant favorisé l'avancée du programme du secteur agro-alimentaire du continent.

Cette remise de prix est la première du genre dans la reconnaissance des leaders de l'investissement du secteur agro-alimentaire en Afrique. Les « Africa Investor award » reconnaissent les contributions aux secteurs principaux de l'agriculture et récompensent les individus qui transforment le climat d'investissement de ce secteur.

Développer notre réseau africain et international

Nouveaux accords de partenariat avec l'ONDD (Belgique), L'EDC (Canada) et l'ECIC (Afrique du Sud)

L'ACA a mis la priorité sur le développement des partenariats internationaux. La pièce maîtresse de cette stratégie est d'établir des accords avec un réseau grandissant d'agences de crédit à l'exportation. Ainsi l'ACA peut améliorer sa capacité d'assurance sur le continent. Cette année, l'ACA a signé des accords avec l'Office National belge du Dueroire (ONDD), export et développement Canada (EDC) et l'Agence d'assurance et d'exportation de crédit Sud-africaine (ECIC).

Un investissement de 15 millions d'USD de la Banque Africaine de Développement



La Banque Africaine de Développement (BAD) annonce lors d'une conférence de presse en août 2012 un investissement en actions de 15 millions d'USD au capital de l'ACA. Gabriel Negatu, Directeur Régional de la BAD en Afrique de l'Est, et George Otieno, Directeur Général de l'ACA ont représenté leurs organisations respectives lors de cet événement.

“ Ensemble avec nos partenaires, nous batissons une intégrité mondialement acceptable ”

Partenariats & Activités

Cet investissement permet d'ajouter le nom de l'ACA à la liste des partenaires du développement de la BAD et souligne la priorité que met la banque sur l'augmentation des partenariats avec les institutions du développement afin d'améliorer l'intégration régionale et de créer un environnement plus propice à la croissance du secteur privé dans la région. L'investissement de la BAD lui procure également un siège au conseil d'administration de l'ACA.

Augmenter l'impact local

Ouverture du quatrième bureau régional de l'ACA au Rwanda/Burundi



George Otieno, ACA (gauche) et John Rwangombwa, Ministre des Finances & de la planification économique Économique, Rwanda (droite)

En janvier, l'ACA a ouvert un bureau à Kigali avec le soutien du Programme de la Compétitivité et de l'Expansion Commerciale (COMPETE) de l'USAID. L'ambassadeur américain au Rwanda, Donald Koran a salué la présence de l'ACA au Rwanda lors de son discours au cocktail organisé par le ministre rwandais des finances et de la planification économique, John Rwangombwa.

D'expérience, l'ACA connaît l'incidence des bureaux régionaux sur l'économie d'un pays. En 2010, l'ACA a ouvert un bureau en Tanzanie. Un an plus tard, le pays bénéficiait d'investissements et d'échanges commerciaux d'une valeur de plus d'un milliard d'USD contre un total de 131 millions d'USD en 6 ans avant l'ouverture du bureau.

Sensibilisation pour une croissance des bénéfices

La semaine de l'ACA en Tanzanie



Jef Vincent, ACA (gauche), Basil Saprapasen, Administrateur suppléant ACA (2ème en partant de la droite) et Saibal Sarbadhikari, Directeur Financier, Groupe Bakhresa (droite)

Afin d'adresser la méconnaissance des marchés locaux, l'ACA en partenariat avec le Tanzania Private Sector Foundation (PSFT- Fondation tanzanienne du secteur privé) a lancé en Tanzanie une campagne de publicité innovante d'une durée d'une semaine intitulée " La semaine de l'ACA". Centrée autour du slogan accrocheur 'Vous pensez que la Tanzanie est un endroit risqué pour faire du commerce ? vraiment ?', la campagne avait pour but de convaincre les entreprises de 'réfléchir'. L'initiative s'est achevée par une cérémonie de remise de prix, qui a récompensé le groupe d'entreprises Bakhresa, basé en Tanzanie, pour leur contribution au commerce transfrontalier dans la région.



Amener les opérations de souscription vers une croissance et une rentabilité durable

Un entretien avec Jef Vincent, Directeur de la Souscription

Pendant sa première année à ce poste, il a déjà réussi à mettre en place des changements significatifs dans le domaine commercial de l'ACA, produisant ainsi une stratégie globale qui guidera la croissance et l'évolution de l'entreprise. Lors d'un entretien, Jef Vincent, Directeur de la Souscription de l'ACA, se penche sur sa première année à la tête du 'business unit' de l'ACA et sur l'année à venir.

Un entretien avec Jef Vincent

Quelles conclusions tirez-vous de cette première année, des surprises ?

Ma priorité en 2012 était de m'instruire sur les subtilités des produits d'assurance risque politique de l'ACA mais également sur les couvertures de Violences politiques, Terrorisme et Sabotage. C'était important parce que mon expérience était en assurance-crédit et ici à l'ACA, ces produits d'assurance risque politique et investissement représentent 90% de notre travail.

C'est à double tranchant, car d'un côté cela nous permet de réaliser des chiffres impressionnants avec les contrats d'assurance Risques Politiques. D'un autre côté, ce profil peut s'avérer imprévisible. Mon objectif principal dans les mois à venir est de développer une gamme de produits de couverture du risque commercial qui pourraient générer des revenus plus constants et plus prédictibles.

J'ai essayé d'agir rapidement dans les domaines que j'estime à portée de main – des domaines dans lesquels l'ACA peut faire des gains rapides. Le produit d'assurance-crédit, le Whole Turnover (WTO) (couverture du portefeuille entier) est l'un des premiers domaines auquel j'ai choisi de m'atteler. À mon avis, ce type de produit possède un potentiel énorme en termes de croissance commerciale. Nous avons remodelé le produit d'après les besoins de nos clients. Nous sommes par exemple capables d'offrir à certains clients la capacité de définir des limites de crédit discrétionnaires à leurs clients – ce procédé accroît la rentabilité et réduit les délais de traitement d'émission des limites de crédit.

Nous avons également pris en compte les remarques de nos clients en réduisant les taux de primes sur les produits d'assurance-crédit, WTO. Nous avons lancé un système de 'no-claim bonus', permettant d'appliquer une réduction de 20% de la prime annuelle pour tout

client n'ayant pas déclaré de sinistre. Si le client déclare un sinistre, le taux de prime sera ajusté en conséquence. Étant donné que le taux de demande d'indemnisation est plutôt bas, nous avons un bon retour de nos clients sur ces changements.

L'autre domaine d'activité commerciale non exploité sur lequel je me suis penché est celui de la caution. Les résultats de notre étude de marché et des discussions avec les banques et les compagnies d'assurances clientes potentielles au sein de nos pays membres, montrent un manque de capacité dans cette gamme de produits. Notre rôle ici serait principalement de renforcer ou d'augmenter les capacités sur la base de la réassurance plutôt que sur l'émission directe d'obligations.

D'un point de vue culturel, après avoir travaillé en Asie pendant près de dix ans, j'ai été agréablement surpris de trouver certaines similitudes ainsi que des différences frappantes. L'Afrique comme l'Asie est souvent considérée comme un pays en soi, mais cela ne pourrait pas être plus éloigné de la réalité. Chaque pays a sa propre culture politique et ses propres structures économiques.

L'Afrique possède en particulier une ouverture d'esprit qui est rafraîchissante. Un exemple me vient à l'esprit. Je participais à un événement co-sponsorisé par l'ACA et une association nationale d'industriels du sud de l'Afrique. Lorsque la session devait se concentrer sur l'atténuation des risques pour l'aide à l'exportation, les participants en ont profité pour questionner le sous-gouverneur de la banque centrale sur les commentaires qu'il avait faits précédemment et qui étaient vus comme portant préjudice aux industriels. La conversation était directe et non filtrée. Cette scène unique à la région n'est pas quelque chose que je peux dire avoir vécu pendant mes années en Asie.

Un entretien avec Jef Vincent

Au-delà des perspectives que vous avez mentionnées, quels sont les autres aspects positifs ?

Nous grandissons à une vitesse impressionnante, grâce notamment à la visibilité et à la reconnaissance accrue que nous recevons de la part du monde de la finance. Nous avons pu établir une bonne réputation et nous sommes considérés comme étant réactifs, à l'écoute et professionnels. Je suis convaincu que cela est largement dû à une large couverture médiatique de la presse internationale et africaine et à une importante campagne de commercialisation au sein de nos pays membres.

J'anticipe également des possibilités non exploitées qui pourraient accroître notre production commerciale. C'est pour cette raison que j'aimerais nous voir travailler plus avec les courtiers d'assurance sous contrat, les agences de crédit à l'exportation et les banques internationales.

Notre croissance indique que nous faisons petit à petit, partie de l'institution financière, les gens pensent désormais automatiquement à l'ACA lorsqu'ils pensent au risque commercial ou au risque politique en Afrique.

Avec une réputation grandissante et une croissance commerciale stable, quels sont les principaux défis auxquels fait face l'ACA dans la poursuite de ses objectifs ?

La mise en place d'un nouveau système de souscription solide sera la clé du succès de notre secteur de crédit commercial, ainsi que l'établissement d'une base de données des risques contenant les informations sur les entreprises de nos États Membres. Pour cela nous avons besoin de sources d'information rapides, fiables et structurées nous permettant de prendre des décisions multiples dans des délais brefs.

Heureusement, nous avons l'avantage d'être parmi les premiers sur le terrain, nous bénéficions donc d'une longueur d'avance que nous comptons bien mettre à profit pour la mise en place d'un système dans les deux années à venir. Lorsque nous aurons terminé, ce sera révolutionnaire et je pense que ce sera une des caractéristiques attrayante pour les établissements de crédit du commerce extérieur qui voudraient s'éviter les ennuis d'établir leur propre base de données et qui à la place, s'associeraient avec nous.

Sur quoi allez-vous vous concentrer pendant l'année à venir ?

En plus de préparer les étapes de la mise en place du nouveau système de souscription et d'une base de données recensant les risques, je mettrai en place des produits sur-mesure pour les banques. Cela nous permettra de travailler avec les banques sur la base de portefeuilles nous permettant ainsi d'intégrer leur processus de gestion de crédit. J'aimerais conclure notre premier contrat en 2013.

Alors que nous continuons d'affûter nos produits de crédit et que nous nous préparons pour l'entrée de grands pays d'Afrique de l'Ouest, j'aimerais également restructurer notre équipe de souscription afin de mieux gérer la complexité et les volumes grandissants de nos activités. Tout dépendra beaucoup de notre capacité à gérer les volumes importants inhérents à cette expansion – mais avec cette planification, je pense que notre équipe sera prête.

“ Nous grandissons à une vitesse impressionnante, grâce notamment à la visibilité et à la reconnaissance accrue que nous recevons de la part du monde de la finance ”

Nouveaux Projets & Initiatives

L'ACA a couvert un accord de commerce transfrontalier exceptionnel, d'une valeur de 50,5 millions d'USD en Afrique de l'Est

Secteur: Industriel

Valeur de la transaction: 50,5 millions d'USD

Risques couverts: Risque de non-paiement (Assurance-
risque crédit chiffre d'affaire global)

Pays couverts: Kenya, Tanzanie & Ouganda

Que feriez-vous si vous étiez une multinationale cherchant à vendre des biens en Afrique de l'Est tout en évitant le risque potentiel du risque de non-paiement lié aux transactions transfrontalières ? Pour une multinationale basée en Asie fournissant des produits chimiques industriels et de la matière première à l'industrie du plastique, la solution était simple. Ils ont demandé à leurs branches d'Afrique de l'Est d'approcher l'ACA pour une couverture risque de non-paiement pour 225 acheteurs répartis entre le Kenya, la Tanzanie et l'Ouganda. Ce contrat permettra à l'ACA d'assurer des ventes annuelles d'une valeur de 50,5 millions d'USD – le volume le plus important jamais assuré par l'ACA sur une transaction de crédit commercial.

L'assurance-crédit en Afrique comporte plusieurs défis. Le défi principal est d'obtenir les informations financières complètes et précises sur les entreprises locales; ce qui est essentiel pour définir si les acheteurs sont à même de payer l'assuré. Les démarches pour obtenir les informations sur la capacité de paiement d'une entreprise peuvent prendre des semaines, voir des mois. La perspective de couvrir 225 débiteurs pourrait s'avérer délicate.

Afin de relever ce défi, la police d'assurance a incorporé des clauses sur mesure prouvant la flexibilité de

l'approche de l'ACA. Premièrement, la police d'assurance prévoit une limite de crédit discrétionnaire de 25 000 USD pour le client leur permettant d'approuver eux-mêmes jusqu'à 133 acheteurs. Deuxièmement, la compagnie mère avait besoin d'une solution lui permettant d'harmoniser leur facturation en devises multiples. La police d'assurance de l'ACA prend également cette dimension en considération en payant les réclamations dans la devise de facturation. Dans ce cas, la police prévoit le paiement des réclamations en USD et en devises locales (Shillings kenyan 'KES', Shillings tanzanien 'TZS' et shillings ougandais 'UGX').

L'année passée, l'ACA a rééquipé son produit assurance-crédit risque commercial pour fournir des solutions plus adaptables aux défis auxquels sont confrontés les entreprises impliquées dans des transactions transfrontalières. Augmenter le soutien au commerce interrégional est une priorité pour l'ACA et pour ce faire, nous prévoyons de déployer une foule de solutions pour les PME et les multinationales dans l'année à venir.

L'ACA a apporté son soutien aux agences de crédit à l'exportation pour des projets de plusieurs millions d'USD

Secteurs: Agro-alimentaire, énergie, industrie, eau, télécommunications et transport

Valeur totale de transactions des projets: 510 millions d'USD

Risques couverts: Non-respect des obligations souveraines, défaut de paiement et police tout risque (risques politiques et commerciaux)

Le déclin économique en Europe a généré une demande grandissante de soutien de la part des Agences de Crédit à l'Exportation (ACE) dans le domaine de la réassurance. De plus en plus d'ACE basées en Asie, en Europe ou en Amérique du Nord se sont tournés vers l'ACA pour neutraliser les risques qu'ils pouvaient rencontrer sur les marchés africains. À ce jour, l'ACA a réassuré des projets soutenus par les ACE internationales pour un montant de plus d'un demi-milliard de dollars (510 millions d'USD).

Les pays développés ont pendant des siècles apporté leur soutien, via les Agences de Crédit à l'Exportation (ACE) elles-mêmes financées par les gouvernements, à l'expansion de leurs entreprises nationales sur les marchés étrangers à haut risque. Généralement les ACE offrent des prêts et des assurances pour soutenir les activités d'investissement de leurs compagnies nationales.

Les organisations internationales recherchent de plus en plus une sécurité supplémentaire pour aider leurs entreprises à pénétrer les marchés africains. Deux facteurs clés peuvent être responsables de cette tendance.

Les ACE se méfient du risque africain et sont donc assez restrictives. Avec le soutien de l'ACA elles peuvent offrir des solutions à leurs exportateurs. Les relations privilégiées qu'entretient l'ACA avec ses Etats membres jouent un rôle déterminant. Les ACE peuvent donc bénéficier de ce confort supplémentaire.

Le second facteur réside dans le fait que l'ACA est basé en Afrique et possède donc une expérience sur le terrain que les autres assureurs n'ont pas. En conséquence, les marchés internationaux ont appris à valoriser et à avoir confiance dans les solides notations de crédit de l'ACA.

"Ces deux aspects ont créé une parfaite combinaison. Nous avons pu constater une demande grandissante des Agences internationales de Crédit à l'Exportation qui nous contactent plus fréquemment avec des offres substantielles – ces agences sont également plus réceptives

“Nous créons un impact durable en Afrique”

Nouveaux Projets & Initiatives

lorsque nous les approchons," a commenté Jef Vincent, Directeur de la Souscription de l'ACA.

Cette demande a initié un changement dans la stratégie d'expansion des partenariats de l'ACA et des ACE internationales, le but étant d'accroître la capacité d'assurance du continent et de garantir à l'Afrique les retombées financières des nombreux contrats assurés par les ACE les plus importantes d'Europe et des régions développées.

Ces partenariats avec les Agences de Crédit à l'Exportation se sont intensifiés depuis la signature du premier contrat de l'ACA et de l'Office National belge du Ducroire (ONDD) en 2003, pour la réassurance d'équipements de télécommunication d'une valeur de 36 millions d'USD, pour une entreprise locale kenyane de télécommunication. Depuis, l'ACA s'est associée à des ACE de nombreux pays, couvrant ainsi trois continents.

En 2007, l'ACA s'est associée avec la première ACE d'Océanie, l'ACE australienne (EFIC), sur un contrat couvrant un financement de 90 millions d'USD pour une mine de cuivre en Zambie. Un an plus tard, l'ACA a réassuré MIGA, l'assureur en risque politique de la Banque mondiale, pour le soutien d'un projet d'énergie géothermique au Kenya de 88 millions d'USD.

Afin d'exploiter les immenses opportunités de croissance économique au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, l'ACA a signé un protocole d'accord avec la Société de garantie des crédits à l'exportation de l'Égypte (ECGE) en 2010 et avec la Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation saoudienne (ICIEC) en 2011. Ce protocole a permis de conclure le premier contrat en 2011 avec l'ICIEC, pour la garantie d'un projet de livraison et d'installation d'équipements d'électrification rurale dans 6 départements au Rwanda d'un montant de 68,6 millions d'USD.

En 2011 et 2012, le gouvernement norvégien a apporté son soutien à l'insuffisance énergétique en Tanzanie en ajoutant 160MW au réseau national. GIEK, l'ACE norvégienne, a financé un développeur norvégien pour la construction de la centrale électrique, alors que l'ACA a réas-

suré la transaction contre le risque de non paiement de la dette par le gouvernement tanzanien. Ensemble, ces contrats représentaient plus de 180 millions d'USD.

Plus récemment, en 2012, l'ACA a réassuré une transaction avec l'ACE canadienne (EDC) d'une valeur de 97 millions d'USD.

Dans ce contexte de renforcement des partenariats avec les ACE, la relation de l'ACA avec l'ACE italienne (SACE) s'est renforcée lorsque cette dernière est devenue actionnaire et membre du conseil d'administration de l'ACA en 2010, grâce à son investissement en capitaux propres d'une valeur de 10 millions d'USD. En plus du détachement d'un souscripteur de la SACE au siège de l'ACA à Nairobi, ce partenariat a permis de réaliser une transaction d'un montant de 40 millions d'USD permettant le transfert de marchandises, d'aptitudes et de technologies italiennes dans le secteur de l'agriculture, de l'industrie des télécommunications et des transports en Afrique de l'Est.

Ces projets allaient de l'achat d'avion pour un transporteur local, à l'approvisionnement de matériel numérique de diffusion télévision-radio et de dispositifs d'irrigation, à des entreprises locales. Pour la SACE, l'ACA s'est avérée être un partenaire de choix pour sa stratégie d'expansion en Afrique.

Grâce à sa récente élection à l'Union de Berne en 2012, l'ACA prévoit de tirer parti des demandes des ACE membres de l'UB, comme le Brésil, la France, l'Inde et la Turquie.

De plus, l'ACA compte souscrire de nouvelles affaires ou augmenter son volume d'affaires avec les ACE avec lesquelles elle a signé un accord de coopération il y a deux ans: Euler Hermes (Kreditversicherungs-AG) pour l'Allemagne, l'Export Credit Guarantee Company en Egypte (Société de garantie des crédits à l'exportation - ECGE), l'ICIEC basée en Arabie Saoudite, la Société Privée d'Investissements d'Outre-Mer (OPIC) pour les États-Unis, l'Export Credit Insurance Corporation (Société d'assurance de crédits à l'exportation - ECIC) pour l'Afrique du Sud, l'ONDD en Belgique et Export et Développement au Canada (EDC).

Du côté des Médias

Bonne récolte pour les banques grâce à l'influence grandissante de l'ACA dans le secteur financier

Réimpression du Business Post magazine, Kenya

Par Alex Gichira

Secteurs: Agro-alimentaire, énergie, services financiers, santé, industrie, télécommunications et transport.

Valeur Totale de transaction des projets: 2 milliards d'USD

Risques couverts: risque commercial et politique, violence politique, terrorisme & sabotage

En décembre, Jef Vincent, Directeur de la Souscription de l'ACA a fait une présentation déterminante lors d'une réunion des gouverneurs des banques centrales de la région. Son but était de leur vendre une idée qui leur permettrait d'assouplir les règles de réserve de capital qui immobilise le capital des banques commerciales. " Nous leur avons demandé d'envisager d'alléger le facteur risque des transactions pour les banques commerciales assurées par l'ACA", a déclaré Humphrey Mwangi, responsable de la Souscription à l'ACA.

Les banques centrales exigent que les banques commerciales mettent en réserve un capital minimum proportionnel au total des actifs pondérés (principalement prêts et avances), afin d'amortir le défaut de paiement de leurs clients. Connu sous le nom de ratio de capital réglementaire, il est actuellement de 12% au Kenya – un marché majeur pour l'ACA – et représente plus de 1,6 milliards d'USD.

Dans les marchés développés, les banques centrales exigent un ratio moindre pour les transactions assurées par des compagnies d'assurance à forte notation, libérant ainsi le capital des banques pour faciliter le prêt. " Nous souhaitons que les banques centrales adoptent ces pratiques comme solution de renforcement de nos marchés financiers. Cela existe déjà dans d'autres pays."

Du côté des Médias



Humphrey Mwangi, ACA

Cette proposition audacieuse faite aux régulateurs mieux connus pour leur prudence que pour leur esprit d'innovation, est le témoin de l'influence grandissante de l'ACA sur les marchés financiers de la région et de sa volonté renouvelée d'optimiser ses ressources pour augmenter les investissements. Fort heureusement, il est très probable que cette requête soit entendue, étant donné que l'ACA comme le Comité des Gouverneurs des Banques Centrales fait partie du COMESA, le bloc commercial régional.

"Il n'y a pas de raison pour qu'ils ne les adoptent pas, étant donné qu'elles sont soutenues par une institution qui leur appartient," fait remarquer Mwangi de l'ACA.

La capitalisation et le modèle économique de l'ACA lui ont conféré sa notation "A/Stable" par Standard & Poor's. Cette bonne notation travaille en leur faveur. Lorsque des gouvernements membres empruntent aux marchés internationaux, ils sont en mesure de négocier des taux d'intérêts avantageux s'ils utilisent des garanties couvertes par l'ACA.

Au Kenya, l'entreprise a assuré des prêts gouvernementaux et une dette souveraine de 250 millions d'USD au gouvernement tanzanien, facilités par la banque sud-africaine, Standard Bank. " Notre notation a rendu l'ACA

attractive auprès des banques internationales tout particulièrement celles facilitant les dettes souveraines et finançant les infrastructures."

Les banques, locales et internationales, représentent 90% des affaires de l'ACA. Ce, pour deux raisons, soit elles prêtent l'argent aux investisseurs, soit elles offrent des crédits commerciaux.

Parmi ses principaux clients, l'un des plus anciens est Standard Chartered Bank (Stan Chart), cliente depuis 2002.

L'une des banques internationales les plus importantes du secteur privé, Stan Chart est impliquée dans la plupart des secteurs de l'économie. Elle est impliquée dans le projet "Terminal Greenfield" des autorités aéroportuaires Kenyanes (KAA), et dans le secteur énergétique où elle est le principal bailleur de fonds de Kenya Petroleum Refinery Ltd (Raffinerie de Pétrole kenyan-KPRL), Kenya Power (Compagnie nationale d'électricité kenyan) ainsi que le système d'appel d'offres utilisé pour gérer l'importation de pétrole du pays.

"Nous avons de nombreuses opportunités de travail avec l'ACA " déclare Jackton Konyango, directeur de la banque et des institutions financières, ajoutant qu'ils avaient invité l'ACA à soutenir des contrats d'importations pétrolières dans le cadre du système d'appel d'offres.

Les principales transactions dirigées par Standard Chartered Bank comptent l'émission d'obligations souveraines d'une valeur de 600 millions d'USD en 2012, un financement de 240 millions d'USD pour KPRL et l'organisation du financement du matériel Biométrique d'enregistrement des électeurs en partenariat avec Export et Développement Canada d'une valeur de 84 millions d'USD. La plupart de ces transactions comportent des risques politiques et des risques de crédit assurés par l'ACA.

Lorsque l'ACA a été constitué, son objectif principal était d'atténuer le danger que posait le risque politique aux investissements. Plus tard, considérant que

Du côté des Médias

l'investissement et le commerce allaient de pair, l'ACA a commencé à proposer des assurances-crédits.

Dans sa stratégie d'expansion, l'ACA a regroupé les banques en trois catégories : les banques internationales (intéressées plus particulièrement par l'assurance risque politique) ; les banques locales (peu concernées par le risque politique, mais intéressées par l'assurance-crédit) et les banques multilatérales comme PTA Bank, Shelter Afrique et l'East African Development Bank qui fournissent des prêts à long terme et cherchent à contrôler leur exposition aux risques.

En personnalisant des produits d'assurance pour chacun de ces segments, l'ACA transforme la façon dont les banques perçoivent le risque. Auparavant, les banques offraient des crédits en échange de garanties fixes comme les biens fonciers ou immobiliers.

Ce type de garantie présente un certain nombre de problèmes. Premièrement, ils n'ont aucune relation avec la transaction financée : une banque demandera volontiers à un exportateur de fleurs de lui fournir un titre de propriété comme garantie contre le financement d'un commerce à l'exportation. Deuxièmement, la liquidation de la garantie est généralement un processus lent et coûteux. Enfin, la valeur de la garantie devant être mise en vente dans certaines conditions, est difficile à estimer.

Parce que la couverture d'assurance de l'ACA est « au prix du risque », le risque de la banque est minimum. Cela incite les banques à offrir des crédits aux conditions concurrentielles. Les économies potentielles sont massives. Si les produits d'assurance de l'ACA pouvaient par exemple permettre aux banques au Kenya de réduire leur taux de prêt d'1 %, les emprunteurs économiseraient 152 millions d'USD par an.

L'ACA aide également les banques et leurs clients à réduire le coût inhérent aux lettres de crédit (LC) pour ceux travaillant dans le secteur de l'import export. Lorsqu'une banque locale fournit une LC à des fournisseurs étrangers, ils demandent souvent à ce qu'elle soit « certifiée par une

banque internationale de premier plan." Le processus de confirmation d'une LC produite par une banque locale signifie que le client sera facturé deux fois car la banque locale doit payer des frais à la banque internationale en charge de la confirmation."

Afin de minimiser ces frais, l'ACA offre aux banques locales et à leurs clients une assurance garantissant le paiement du fournisseur étranger et de la banque locale.

Les institutions financières sont également des bénéficiaires directs de l'assurance-crédit. Ces dernières années, les banques locales ont grandi et augmenté leurs portefeuilles de prêts. Malheureusement, la croissance des dépôts n'a pas suivi la demande de crédit, forçant les banques à trouver des sources alternatives de capital pour soutenir financièrement le prêt et se conformer aux directives de régulation et de prudence.

D'autres se tournent vers les marchés internationaux où les taux d'intérêt sont à un niveau inférieur pour emprunter des fonds pour des prêts de récession. M. Mwangi affirme que l'ACA aide les banques à "réguler leurs liquidités" en leur offrant des assurances crédit leur permettant d'emprunter facilement aux marchés étrangers.

Les banques internationales et les bailleurs de fonds sont de plus en plus attirés par l'ACA grâce à sa capacité à offrir des perspectives locales. Mr Konyango déclare qu'une banque comme Standard Chartered, présente sur le continent depuis 100 ans est « friande » de prise de risque en termes d'investissements et a besoin d'un "assureur à même d'apporter une perspective juste, en termes de risques réglementaire et politiques."

Si la proposition de l'ACA faite aux gouverneurs des banques centrales du COMESA est acceptée, cela rendra ses produits plus attractifs pour les banques et cela contribuera à l'impulsion qui nourrit sa croissance et sa réputation.

Afrique Centrale

République Démocratique du Congo (RDC)

Population: 67,8 millions

IDE: 2,9 milliards d'USD

PIB: 16,5 milliards d'USD (+6%)

Risques politiques majeurs: Risques de conversion et transfert, non paiement de la dette souveraine, interférence politique, perturbation de la chaîne d'approvisionnement, risques juridiques et réglementaires, et violence politique

L'élection présidentielle de 2011 a été couronnée. Mises à part les tensions politiques accrues avec l'Ouganda et le Rwanda voisins, les affaires continuent en RDC. La production de cuivre et de cobalt représente plus de la moitié de la valeur totale des exportations et le pays semble en bonne voie pour atteindre des chiffres de production records qui n'avaient pas été atteints depuis les années 80. En 2015, la RDC devrait devenir le deuxième producteur de cuivre au monde après le Chili. Dans le secteur minier, une augmentation de la production d'or est prévue pour les mois à venir. À plus long terme, le pays devrait devenir un producteur de pétrole non négligeable.

À ce jour, l'ACA a soutenu des transactions de commerce et d'investissement en RDC d'un montant de plus de 417 millions d'USD. Au-delà des projets du secteur minier, l'ACA a également soutenu les efforts du gouvernement pour la diversification de l'économie et la reconstruction des infrastructures en assurant des transactions dans les secteurs de l'agro-alimentaire, des télécommunications et de la construction immobilière.

République Démocratique du Congo (RDC)

Exemple de projets soutenus en 2012

Détails	Pays investisseur	Secteur	Valeur du projet (Millions d'USD)	Type d'assurance
Réhabilitation d'infrastructures minières par une entreprise de construction sud-africaine pour l'augmentation de la production de cuivre	Afrique du Sud	Exploitation minière	3	Assurance risque politique

Afrique de l'Est

Burundi

Population: 8,5 millions

IDE: 14 millions d'USD

PIB: 1,9 milliards d'USD (+4,8%)

Risques politiques majeurs: Risques de conversion et transfert, non-paiement de la dette souveraine, interférence politique, risques juridiques et réglementaires, et violence politique

Le Burundi est un pays en reconstruction et en cours de transformation. Les dernières élections présidentielles se sont tenues en 2010.

Le soutien renouvelé des donateurs à la conférence des Partenaires du Développement du Burundi qui s'est tenu à Genève en novembre 2012, ainsi que le programme de réformes réglementaires qui a permis au pays de monter de 5 places à l'index du commerce ("Doing business Index") de la Banque mondiale, sont des signes positifs de croissance pour un pays. Le Burundi souhaite également pouvoir réduire sa dépendance aux fonds des donateurs qui représentent actuellement plus de 50% de son budget annuel.

Les défis économiques du Burundi sont liés à un manque de diversification et une inadéquation de l'approvisionnement en énergie. Le pays compte actuellement largement sur l'exportation de café et de thé pour la majorité de ses gains en devises étrangères. Afin de donner suite aux initiatives pour dynamiser la création d'emplois et réduire le taux de chômage des jeunes qui est de 60%, le gouvernement encourage les partenariats public-privé dans le secteur de l'énergie, de la réforme du secteur public et de la rationalisation des régulations régissant le secteur privé.

En 2012, l'ACA a renouvelé son soutien à deux projets en cours qui aident à la création d'emplois et à la régénération nécessaire des infrastructures. Historiquement, l'ACA a soutenu des projets d'un montant de plus de 125 millions d'USD dans la construction de logements, l'industrie, les télécommunications et les structures hydrauliques et énergétiques.

Burundi

Exemples de projets soutenus en 2012

Détails	Pays Investisseur	Secteur	Valeur du projet (Millions d'USD)	Type d'assurance
Une entreprise de télécommunications améliorant la pénétration de la téléphonie mobile dans le pays	Botswana	Télécommunications	20,5	Risque Politique & le Terrorisme & le Sabotage
Mise en place d'une infrastructure par une entreprise française employée par le gouvernement	Burundi	Infrastructure	17,3	Résiliation unilatérale du contrat ou annulation de la licence d'exploitation & appel abusif des cautions.



Afrique de l'Est

Kenya

Population: 40,9 millions

IDE: 133 millions d'USD

PIB: 40,6 milliards (+6,1%)

Risques politiques majeurs: Risques de conversion et transfert, non-paiement de la dette souveraine, interférence politique, risques juridiques et réglementaires et violence politique

Alors que le pays se prépare pour les élections générales de mars 2013 guidées par la promulgation d'une nouvelle constitution, les observateurs sont optimistes et pensent que le pays ne répètera pas les événements de violence postélectorale de 2008. Le rythme de la construction bat son plein et il en est de même pour les flux d'investissements réguliers dans les projets à grande échelle du Kenya.

Alors que les projecteurs restent braqués sur les projets nécessitant d'importants capitaux, les banques ont également dû trouver des solutions pour accroître le niveau de crédit des Petites et Moyennes Entreprises (PME), qui de manière collective ont l'impact le plus important sur la croissance économique et la croissance des emplois. L'ACA a joué un rôle clé dans l'atténuation des risques pour les banques lors de transactions avec les PME s'élevant à plus de 55 millions d'USD.

L'agriculture, l'infrastructure tertiaire et le tourisme restent les moteurs de la croissance économique du Kenya. Au cours des 5 dernières années, le développement et la construction des infrastructures ont donné l'impulsion à la croissance grâce à l'augmentation des crédits bancaires au secteur privé pour le développement immobilier et les investissements permanents dans les projets d'infrastructures routières en cours à travers le pays.

Le rapport de la Banque mondiale « Doing Business » crédite le Kenya comme ayant des réglementations parmi les plus souples pour l'obtention de permis de construire. Cela explique la croissance rapide du secteur. Le secteur de la construction, soutenu par une demande croissante de logements et par l'engagement du gouvernement à améliorer les infrastructures, est en voie pour une croissance continue.

En 2012, l'ACA a soutenu des projets de construction et de maintenance routière, pour un montant de plus de 100 millions d'USD. Ces projets ont contribué au "Kenya's Roads 2000 Startégic Plan for 2013 – 2017" (Le programme stratégique des infrastructures routières au Kenya) qui prévoit la construction de plus de 1000 kilomètres de routes nouvelles, la rénovation et la reconstruction de plus de 2000 kilomètres et une maintenance périodique de 12 221 kilomètres de route à travers le pays. Il prévoit également la gestion annuelle de plus de 34 000 kilomètres de routes.

Les autres secteurs de croissance économique comptent ceux de la production et de l'exportation de produits agricoles (café, thé, horticulture, pyrèthre, sucre de canne, et des produits d'origine animale), le tourisme et l'industrie (transformation de denrées alimentaires et de biens de consommation courante, articles ménagers, pièces automobiles, outils agricoles et la raffinerie de pétrole). En 2012, le soutien de l'ACA dans ces secteurs comprenait notamment la couverture d'importations de matériaux de construction, d'équipements industriels ou de fertilisants, pour un montant de plus de 130 millions d'USD. En soutien aux exportations, la couverture d'assurance de l'ACA a permis à l'exportation kenyane de réaliser des transactions d'une valeur de 25 millions d'USD vers l'Afrique, l'Asie, l'Europe et l'Amérique du Nord.

Kenya

Exemples de projets soutenus en 2012

Détails	Pays investisseur	Secteur	Valeur du projet (Millions d'USD)	Type d'assurance
Protection des biens de différentes entreprises et institutions contre les dommages causés par des actes terroristes ou politiques	Kenya	Divers	482,3	Violence Politique, le Terrorisme & le Sabotage
Distribution de produits chimiques industriels d'un fabricant aux industries du plastique en Afrique de l'Est	Kenya, Tanzanie & Ouganda	Industrie	50,5	Risque de non-paiement d'acheteurs multiples
Exportation de noix, chocolat, vin et café aux acheteurs en Europe, au Kenya et en Amérique du Nord	Kenya	Agro-industriel	6,5	Risque de non-paiement d'acheteurs multiples
Couverture d'un contrat gouvernemental avec une entreprise de construction d'Afrique de l'Est	Kenya & Ouganda	Infrastructure	7,1	Défaut de paiement du gouvernement hôte
Couverture d'un prêt bancaire pour l'expansion d'une raffinerie de sucre	Afrique du Sud	Industrie	30	Assurance risque politique
Couverture d'une Lettre de Crédit d'une banque régionale à une banque internationale pour le soutien des importations de fertilisants d'une entreprise	Suisse	Agro-alimentaire	13	Risque de non-paiement
Couverture de contrats gouvernementaux pour un projet de réhabilitation de routes	Kenya	Infrastructure	29,4	Risque de non respect de l'obligation souveraine
Couverture pour protéger les exportations d'un fabricant international de biens ménagers	France	Vente	0,6	Défaut de paiement d'un acheteur unique
Soutien en réassurance d'un syndicat d'assureurs	Canada	Infrastructure	98,9	Réassurance de défaut de paiement souverain
Couverture d'un fournisseur asiatique pour un projet de télécommunications clés en main	Japon	Télécommunications	1	Police tout-risque pour prêteurs

Afrique de l'Est

Rwanda

Population: 10,3 millions

IDE: 42 millions USD

PIB: 6,5 milliards d'USD (+6,8%)

Principaux risques politiques: non-paiement de la dette souveraine, ingérence politique, Risques juridiques et réglementaires et violence politique

Le Rwanda continue à être classé par le Rapport "Doing Business" ("Faire des affaires") de la Banque mondiale, parmi les meilleurs élèves du continent africain en étant à la 45ème place des économies mondiales sur 183 en 2012. Cela représente une amélioration depuis l'année précédente, période à laquelle le pays était classé à la 50ème place.

Parmi les initiatives récentes permettant de stimuler l'environnement économique figurent l'assouplissement des prêts garantis grâce à l'acceptation d'une gamme plus large d'actifs pouvant être utilisés comme garanties collatérales, l'introduction de l'exécution extrajudiciaire des garanties collatérales à l'égard des créanciers garantis, la simplification de l'enregistrement des propriétés en diminuant le nombre de jours requis pour les transferts de propriété et facilitation des procédures de démarrage et d'enregistrement d'une entreprise. Le Rwanda figure désormais dans la liste des 10 des pays dans lesquelles il est le plus facile de démarrer une entreprise et d'obtenir un crédit.

Dans sa quête pour devenir un pôle clé en matière de technologie et d'information, le développement des infrastructures demeure une réelle priorité. Avec l'achèvement de 2 300 km de dorsale de fibre optique nationale à connecter aux câbles sur la côte Est-africaine, le Rwanda continue à attirer les investisseurs.

Afin de soutenir le gouvernement, l'ACA a ouvert un bureau local à Kigali en 2012. La société a également continué à couvrir un large projet d'électrification rurale évalué à plus de 65 millions d'USD tandis qu'elle soutient l'industrie du transport du pays avec une transaction qui permettra au transporteur national d'étendre sa flotte d'aéronefs. Parallèlement, l'ACA soutient un client européen pour l'importation sécurisée de ses fournitures médicales.

Malgré les tensions avec son voisin, la République Démocratique du Congo, et les pressions provenant des gouvernements donateurs, le Rwanda prévoit de continuer à diversifier activement son économie vers des exportations à fortes valeurs et des offres orientées sur les services. Les secteurs tels que la télécommunication, les infrastructures, et en particulier l'électricité, semblent, vraisemblablement, être les secteurs qui guideront l'économie de demain. Par exemple, moins d'un cinquième de la population a accès à l'électricité, c'est pourquoi le gouvernement a décidé d'investir près de 1 milliard d'USD dans des projets de géothermie pouvant générer jusqu'à 310MW d'électricité.

Rwanda

Exemples de projets soutenus en 2012

Détails	Pays investisseur	Secteur	Valeur du projet (Millions d'USD)	Type d'assurance
Couverture d'un contrat émis par un hôpital local pour un fournisseur allemand d'équipements médicaux	Allemagne	Santé	3,1	Résiliation unilatérale du contrat ou annulation de la licence d'exploitation & appel abusif des cautions
Protection d'une banque contre les dommages causés par des actes liés à la politique ou au terrorisme	Rwanda	Service financier	31,7	Couverture contre la Violence politique, le Terrorisme & le Sabotage
Soutien de réassurance à l'Agence de Crédit à l'exportation de Tunisie et de deux assureurs basés au Moyen-Orient afin d'appuyer un contrat émis par le gouvernement afin de mettre en œuvre un projet d'électrification rurale	Tunisie	Énergie	68,6	Réassurance risques politiques et commerciaux
Couvrir le financement par une banque multilatérale d'un développement de la flotte d'une compagnie aérienne nationale	Nombreux états membres africains	Transport	60	Défaut de paiement du gouvernement hôte

Afrique de l'Est

Tanzanie

Population: 45 millions

IDE: 700 millions d'USD

PIB: 24,1 milliards d'USD (+6,1%)

Principaux risques politiques: non-paiement de la dette souveraine, ingérence politique, risque juridique et réglementaire et perturbation de la chaîne d'approvisionnement

La Tanzanie s'est démontrée être un modèle de résultats économiques brillants dans la région avec une croissance moyenne du PIB de 7% depuis 2005. Malgré la crise énergétique qui a contribué à une légère baisse au cours de l'année passée, le PIB a tout de même augmenté de 6% en 2012. Un autre atout positif : le déclin du déficit budgétaire à 5% pour la première fois depuis quatre ans.

Dans son budget 2012/2013, le gouvernement a donné la priorité aux dépenses liées à l'infrastructure économique avec un accent sur la production accrue d'électricité et le transport. En outre, le gouvernement a également inclus un plus grand accès aux services financiers et aux prêts par le secteur privé, réduisant ainsi l'inflation à un seul chiffre, une couverture du risque de conversion appropriée et un renforcement des partenariats public-privé.

Afin d'améliorer l'environnement économique, la Tanzanie a introduit des procédures ayant pour objectif de simplifier les processus. Pour les biens importés, par exemple, un nouveau système de gestion du risque pour les cargos arrivant permet maintenant des inspections plus ciblées et l'accélération du dédouanement des biens. Ces développements ont mené à une augmentation du soutien de l'ACA aux sociétés important une variété d'équipements en provenance d'Italie, de la France, de l'Allemagne, du Japon, de la Norvège et de la Turquie d'une valeur supérieure à 190 millions d'USD.

L'ACA a joué un rôle décisif en soutenant le gouvernement dans l'amélioration de la production d'électricité et en aidant le pays à s'éloigner de l'énergie hydraulique pour se tourner vers des alternatives plus durables. Les Projets soutenus en 2012 ont permis de fournir une quantité supplémentaire de 400MW d'électricité au pays. Cela a été une contribution significative compte tenu de la capacité actuelle de production estimée à 1855MW par le Plan énergétique d'urgence rédigé fin 2011. Le secteur de l'énergie, en particulier, devrait continuer à fournir des opportunités de travail pour l'ACA tandis que le gouvernement développe des plans permettant d'accroître la production d'électricité à 2780 MW d'ici 2015.

Tanzanie

Exemples de projets soutenus en 2012

Détails	Pays investisseur	Secteur	Valeur du projet (Millions d'USD)	Type d'assurance
Couverture de la fourniture d'installation de centrales électriques fabriquées par la Norvège	Norvège	Énergie	181,2	Réassurance - Défaut de paiement du gouvernement hôte
Couverture d'une facilité de prêt accordée par une banque internationale à un fournisseur public	Tanzanie	Énergie	13,5	Défaut de paiement infranational
Couverture d'un prêt d'une banque à un fournisseur local important des marchandises en provenance de Turquie	Turquie	Détail	0,8	Couverture tout risque
Couverture des importations d'un fabricant néo-zélandais de toits au Kenya, Tanzanie & Ouganda	Nouvelle Zélande	Construction	8,8	Risque de non paiement sur des acheteurs multiples
Couverture d'un contractant français pour fournir l'équipement d'un projet hydraulique rural	France	Infrastructure	0,2	Couverture tout risque
Couverture d'un prêt accordé par une banque à un imprimeur local afin d'importer des biens d'Allemagne	Allemagne	Éducation	1,3	Couverture tout risque
Couverture d'une facilité de prêt accordée par une banque multilatérale africaine à une entreprise du secteur énergétique	Plusieurs États Membres Africains	Énergie	109	Couverture tout risque
Couverture d'un fournisseur asiatique d'équipements de télécommunications contracté pour développer le réseau 3G du pays	Japon	Télécommunications	0,5	Non-paiement d'un acheteur
Couverture d'un consortium de prêteurs dirigé par une banque sud-africaine pour financer les projets d'infrastructures du gouvernement	Afrique du Sud	Infrastructure	250	Non-paiement par un débiteur souverain

Afrique de l'Est

Ouganda

Population: 33,8 millions

IDE: 848 millions USD

PIB: 16,9 milliards d'USD (+5,5%)

Principaux risques politiques: Non paiement de la dette souveraine, Ingérence politique, Risques juridiques et réglementaires, perturbation de la chaîne d'approvisionnement et Violences politiques

Le gouvernement ougandais a identifié que la facilitation de la croissance induite par le secteur privé comme l'un des objectifs principaux de son plan en 10 points visant à transformer l'Ouganda en pays développé dans les 50 prochaines années. Le développement d'infrastructures, dont les routes, les voies ferrées et l'électricité, est essentiel pour la réalisation de ce projet.

A l'instar d'autres pays de la région, l'augmentation de la production d'énergie demeure un élément central pour toute stratégie visant à développer le secteur privé. La mise en service du barrage des Chutes Bujagali ainsi que le projet de construction d'un autre barrage au niveau des chutes de Karuma d'une capacité de 600MW, en utilisant ses ressources propres, démontrent l'engagement du gouvernement dans ce secteur. Tandis que le barrage de Bujagali produit actuellement 250MW d'électricité, la demande provenant des clients commerciaux et nationaux risque de dépasser continuellement la capacité d'approvisionnement jusqu'à ce que d'autres sources d'énergie deviennent opérationnelles.

L'ACA a soutenu le Gouvernement ougandais dans ses priorités en couvrant les transactions d'une valeur de 25

millions d'USD concernant des projets d'infrastructures dont la construction et la réfection des routes, l'énergie et l'eau. Dans la majorité de ces transactions, le rôle de l'ACA était, notamment, de protéger les investissements réalisés par des entreprises publiques d'Afrique du Sud et d'Europe.

Le Parlement Ougandais a adopté une loi sur le pétrole en décembre 2012 dont l'objectif est de fournir un cadre juridique et institutionnel approprié pour la gestion des ressources et des revenus et garantir la transparence du secteur pétrolier. Une fois que l'approbation sera donnée par le Président, des opportunités commerciales importantes, dont l'ACA pourrait bénéficier, sont attendues.

L'Ouganda est pour le moment aux prises avec des problèmes liés à sa gouvernance et son implication dans les initiatives régionales de maintien de la paix. Malgré ces défis, les tendances suggèrent que les investisseurs privés et publics continueront à financer les projets ayant une couverture risque politique permettant de sécuriser une majorité de leurs transactions.

D'autres aspects du plan en 10 points du gouvernement incluent le développement du marché à travers l'intégration régionale et la valeur ajoutée sur les exportations agricoles. En 2012, les projets d'infrastructure soutenus par l'ACA étaient essentiellement des projets de construction des routes et autres réseaux de transports cruciaux qui aideront l'Ouganda à exploiter des opportunités inhérentes aux initiatives d'intégration régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) et des autres groupements régionaux.

Ouganda

Exemples de projets soutenus en 2012

Détails	Pays investisseur	Secteur	Valeur du projet (Millions d'USD)	Type d'assurance
Protection des actifs de nombreuses sociétés et institutions contre les dommages causés par des actes politiques ou terroristes	Ouganda	Divers	286,4	Violence politique, le terrorisme et le sabotage
Couverture d'un prêt d'une institution de développement pour une société basée au Royaume Uni afin de construire des infrastructures dans une région insuffisamment desservie	Royaume Uni	Infrastructure	8,4	Expropriation, Restriction du transfert, guerre & troubles civils
Couverture d'une facilité de prêt par une banque multilatérale à une société important des médicaments d'Afrique, Asie, Europe et Moyen Orient	Plusieurs États Membres Africains	Santé	5	Couverture tout risque
Couverture des financements d'un bailleur de fonds européen pour la mise en œuvre des projets d'infrastructures du gouvernement dans une région insuffisamment desservie	Bailleurs de fonds européens	Infrastructure	9,8	Défaut de paiement du gouvernement hôte
Couverture d'une facilité de prêt d'une banque sud africaine de développement pour la construction d'un hôtel	Afrique du Sud	Construction	114,5	Réassurance sur les Restrictions de transfert de devises, expropriation, embargo et guerre, troubles civils ou risques d'agitation
Couverture d'un prêt d'une banque pour aider le gouvernement à l'achat de véhicules d'intervention d'urgence	Ouganda	Transport	16,7	Défaut de paiement du gouvernement hôte
Couverture du contrat d'une société française pour mettre en œuvre un système d'informations foncières	France	Infrastructure	10	Résiliation unilatérale du contrat ou annulation de la licence d'exploitation & appel abusif des cautions

Afrique Australe

Madagascar

Population: 20,1 millions

IDE: 860 millions d'USD

PIB: 9,9 milliards d'USD (+4,7%)

Principaux risques politiques: Risques de conversion et transfert, non-paiement de la dette souveraine, ingérence politique, risques juridiques et réglementaires et violence politique

La crise politique qui a débuté en 2009 semble se calmer. Des signes encourageants apparaissent dont l'adoption d'une feuille de route afin de mettre fin à cette crise, la nomination d'un « premier ministre de consensus », la formation d'un gouvernement d'unité nationale et l'annonce d'élections nationales prévues pour 2013. Les investisseurs, donateurs et autres parties prenantes se sentent encouragées par ces signes positifs.

Malgré l'incertitude politique, le contexte économique s'est amélioré. Le pays a avancé de sept places sur le Rapport « Doing Business » de 2012 de la Banque mondiale – et d'un remarquable 50 places dans le domaine « facilité de créer une entreprise ». Dans cette catégorie, Madagascar s'est placé 20ème au niveau mondial après que le gouvernement ait aboli le capital social minimum requis pour créer des sociétés anonymes. Par conséquent, le

nombre d'entreprises nouvellement créées a augmenté de 48%.

Depuis 2011, l'ACA a couvert un prêt d'une institution africaine de financement d'aide au logement afin de construire un complexe d'habitations et de bureaux. Le projet aidera à satisfaire le besoin en habitation et la demande d'espaces de bureaux à Antananarivo, la capitale.

Une autre transaction devant être conclue début 2013 dans le secteur agricole aidera le pays à développer une alternative au pétrole à base de plantes tout en aidant à diminuer sa dépendance aux importations pétrolières. Actuellement, Madagascar est un importateur net de pétrole, estimé à 800 000 MT avec une valeur de 800 millions d'USD.

Le secteur de l'énergie représente des opportunités pour les investisseurs comme cela est le cas dans la plupart des États Membres de l'ACA. Une fois le pays stabilisé et la confiance des investisseurs retrouvée, le secteur minier devrait fournir les meilleures perspectives sur le long terme tant pour les revenus du gouvernement que pour les investisseurs. Le gouvernement projette actuellement de mettre aux enchères 200 licences pétrolières, preuve de l'existence d'un certain potentiel dans le secteur minier.

Madagascar

Exemples de projets soutenus en 2012

Détails	Pays investisseur	Secteur	Valeur du projet (Millions d'USD)	Type d'assurance
Couverture d'une société multilatérale africaine de financement au logement pour un prêt à un promoteur local	Plusieurs États Membres Africains	Construction	4,3	Restriction du transfert des devises, expropriation, embargo et guerre, troubles civils ou risques d'agitation



Afrique Australe

Malawi

Population: 15,7 millions

IDE: 140 millions d'USD

PIB: 5,6 milliards d'USD (+4,2%)

Principaux risques politiques: Risques de conversion et transfert, non-paiement de la dette souveraine, ingérence politique, risques juridiques et réglementaires

Bouleversé par le soudain décès de son Président Bingu wa Mutharika en avril 2012, il a été laissé à la Présidente entrante, Joyce Banda, le soin de préserver la stabilité politique au Malawi. La Présidente Banda a agi rapidement afin de stabiliser l'économie et de regagner la confiance des partenaires de développement du pays. Ses actions ont été reconnues comme ayant amélioré la disponibilité de la conversion des devises étrangères et débloqué l'aide des donateurs.

Malgré les développements positifs, les pénuries persistantes de réserves de change demeurent un défi constant. Le cœur du problème tourne autour de la dépendance du Malawi aux récoltes de tabac qui lui apportent la majorité de ses recettes en devises. Le prix des exportations du tabac varie constamment et dépend de certains critères tels que la qualité du produit et le prix que le marché est enclin à fixer pour chaque récolte. La variation annuelle des prix d'exportation du tabac ne

permet pas au pays de maintenir des réserves de devises adéquates.

L'agriculture continue d'être la principale activité économique tandis que le secteur minier et la construction ont commencé, récemment, à se développer. En 2012, l'ACA a soutenu une transaction majeure dans le secteur agricole. La transaction de 40 millions d'USD a protégé l'investissement d'une banque aidant à accroître la capacité d'une entreprise locale à acheter, traiter et exporter du tabac brut vers les marchés internationaux en Asie, Europe et Amérique du Nord.

L'ACA a également été actif dans les secteurs de la télécommunication et de l'énergie et a, notamment, aidé à attirer des investissements d'une valeur totale de 110 millions d'USD dans ces secteurs.

Depuis 2009, l'ACA a couvert le risque de restrictions de transfert de devises d'une banque dans le cadre d'une facilité de crédit évaluée à 90 millions d'USD qui a permis au gouvernement d'importer du pétrole afin de répondre à la demande nationale. Au cours de la même période, l'ACA a couvert les contrats d'un fabricant asiatique évalués à près de 20 millions d'USD afin de fournir du matériel aux entreprises locales de télécommunication. La couverture protégeait contre le risque de non-paiement.

Malawi

Exemples de projets soutenus en 2012

Détails	Pays investisseur	Secteur	Valeur du projet (Millions d'USD)	Type d'assurance
Couverture d'un prêt par une banque multilatérale africaine pour une société agricole afin de traiter et exporter du tabac vers l'Asie, l'Europe et l'Amérique du Nord	Plusieurs États Membres Africains	Agro-alimentaire	40	Couverture tout risque prêteurs
Couverture d'un prêt d'une banque sud-africaine de développement pour soutenir l'expansion d'une franchise sud africaine	Afrique du Sud	Détail	0,1	Restriction du transfert des devises, expropriation, embargo et guerre, troubles civils ou risques d'agitation

Afrique Australe

Zambie

Population: 12,9 millions

IDE: 959 millions d'USD

PIB: 17,3 milliards d'USD (+7,3%)

Principaux risques politiques: Non-paiement de la dette souveraine, ingérence politique, risques juridiques et réglementaires et Violence politique

La Zambie fait partie des économies africaines connaissant un développement très rapide avec un taux de croissance du PIB estimé à 7,3% en 2012. La croissance de l'économie zambienne s'est élevée au dessus la moyenne mondiale et subsaharienne depuis les sept dernières années et est accompagnée d'un ratio faible de dette publique, d'une gestion macroéconomique prudente et d'une population jeune et croissante. La Banque Africaine de Développement estime que les perspectives à moyen terme sont favorables puisqu'elles sont soutenues par une expansion durable dans les secteurs de l'agriculture, de la construction, de l'industrie, du transport et des communications ainsi que d'une reprise dans le secteur minier.

Le problème majeur de l'économie est le besoin d'augmenter le financement pour les infrastructures et le secteur social afin de soutenir la diversification de l'économie et la réduction de la pauvreté. Les recettes de la première euro-obligation d'un montant de 750 millions d'USD émise en septembre 2012 seront partiellement utilisées pour améliorer les infrastructures de l'énergie et du transport.

De nombreux pays africains ont mis en place des plans d'émissions de dettes obligataires souveraines pour financer des projets capitaux d'infrastructures.

En 2012, l'ACA a soutenu de nombreux projets en Zambie qui suivaient la logique des priorités du pays. L'ACA a couvert des projets dans le secteur de l'énergie d'une valeur de 545 millions d'USD, dont la réhabilitation d'une centrale électrique existante ainsi que la construction d'une nouvelle centrale. Une autre transaction a permis au gouvernement de continuer à importer du pétrole. L'assurance a couvert une banque locale offrant des facilités de crédit afin de la protéger contre les risques de transfert de devises.

Le secteur minier représente presque la moitié des recettes provenant de l'exportation. Il s'agit là d'un secteur important pour la croissance du pays et que l'ACA continue à soutenir. En 2012, l'ACA a soutenu une transaction en cours qui couvre les facilités de crédit d'une entreprise locale, contractée afin de fournir des services de soutien aux activités minières.

La Zambie, à l'instar d'autres pays sur le continent, a identifié le secteur agricole comme étant un élément crucial pour sa croissance. Tandis que le pays a traditionnellement produit et exporté du maïs, du soja et d'autres céréales, le gouvernement a pour projet d'augmenter la valeur de ces exportations afin de leur permettre de produire des recettes plus importantes. Afin d'atteindre cet objectif, l'industrie nécessite des locaux de stockage des récoltes de céréales afin de les conserver avant leur traitement et avant de les vendre à des prix plus favorables. En 2012, l'ACA a couvert deux transactions évaluées à près de 23 millions d'USD dont le but était de construire 17 locaux de stockage en acier en Zambie.

Zambie

Exemples de projets soutenus en 2012

Détails	Pays investisseur	Secteur	Valeur du projet (Millions d'USD)	Type d'assurance
Couverture d'un prêt par une banque multilatérale africaine pour soutenir un projet de construction d'une centrale électrique soutenu par le gouvernement	Nombreux gouvernements membres africains	Énergie	20	Empêchement d'exécution de contrat, défaut de paiement, expropriation, guerre & troubles civils
Couverture d'une facilité de prêt d'une banque soutenant des projets dans le secteur de l'énergie menés par le gouvernement	Royaume Uni	Énergie	65	Défaut de paiement du gouvernement hôte
Couverture de contrats d'un fabricant Kenyan de textiles soutenus par le gouvernement pour fournir des marchandises	Kenya	Industriel	0,2	Défaut de paiement du gouvernement hôte
Couverture d'un prêt par une banque multilatérale africaine pour une société contractante pour fournir des services aux mines	Nombreux gouvernements membres africains	Exploitation minière	50	Couverture tout risque
Couverture d'un prêt par une banque multilatérale africaine pour soutenir l'importation de pétrole par le gouvernement	Nombreux gouvernements membres africains	Énergie	350	Défaut de paiement du gouvernement hôte
Couverture d'une lettre de crédit d'une banque soutenant les projets du gouvernement en matière de remise en état des infrastructures énergétiques	Zambie	Énergie	110	Défaut de paiement infranational
Couverture d'un prêt octroyé par une banque sud-africaine pour un manutentionnaire en matières premières locales afin de construire un entrepôt pour le stockage des céréales	Afrique du Sud	Agro-alimentaire	5,1	Assurance risque politique
Couverture d'un prêt octroyé par une banque sud-africaine pour une coopérative agricole afin de construire une installation de stockage de céréales	Afrique du Sud	Agro-alimentaire	18,3	Assurance risque politique



L'Equipe de Gestion



De gauche à droite

Joseph (Jef) Vincent

Directeur de la Souscription

Cyprien Sakubu

Directeur, chargé des Relations avec les investisseurs

Toavina Ramamonjariisoa

Directeur Financier

George O. Otieno

Directeur Général

Vue d'ensemble

Les États Membres Africains de l'ACA ont su maintenir une croissance saine malgré la crise mondiale actuelle. Tandis que les prévisions demeurent positives et indiquent que les impacts sur l'Afrique resteront relativement légers, ils existent tout de même certaines difficultés. La crise a mené à un retranchement des prêteurs étrangers parce qu'ils préfèrent investir dans des marchés moins risqués, résultant en des frais de financement plus élevés. La crise a également eu pour conséquence une baisse de la demande des produits africains dans les marchés traditionnels européens menant à l'épuisement des réserves de change et, dans certains marchés, à l'augmentation des prix des produits de base, tels que la farine, le sucre et le pétrole.

C'est dans le contexte de la crise économique mondiale en cours que l'ACA a conçu son plan de développement stratégique. L'accent a été porté sur la meilleure manière de fournir des produits appropriés afin d'aider à protéger nos États Membres des impacts négatifs de la crise.

A l'instar de nos états membres, l'ACA a également réussi, malgré les difficultés, à afficher un bénéfice record de 0,6 millions d'USD. Bien que modeste, cela représente le bénéfice le plus important de l'histoire de la société obtenu grâce à une maîtrise prudente des coûts, à une amélioration significative des produits de placements financiers et à l'augmentation du marketing au sein des états membres.

La 'diversification' est aussi un élément important dans la stratégie de l'ACA. « Notre raisonnement est simple » note George Otieno, Directeur général de l'ACA. « Afin que l'ACA soit proactive dans l'offre de solutions à nos clients dans le climat financier actuel, nous devons être flexibles afin de prendre en compte leurs besoins. »

Pour être en mesure d'apporter notre soutien aux exportateurs ainsi qu'aux autres entreprises impliquées dans les transactions financières intra-africaines, nous avons intensifié le plan de diversification de nos produits en ce qui concerne la couverture des risques commerciaux court terme.

L'ACA a également multiplié ses efforts afin d'atteindre des entreprises pouvant bénéficier de cette gamme de produits grâce à un programme intensif de marketing dans les états membres. « Il est important de sensibiliser parce que les entreprises doivent d'abord savoir que ces produits existent avant qu'elles ne puissent commencer à comprendre comment ils peuvent leur être utile dans le climat actuel » indique Jef Vincent, Directeur de la Souscription de l'ACA.

Les efforts de l'ACA semblent payer puisque la société a enregistré un doublement de son volume d'activités sur son portefeuille de risques commerciaux. Tandis que les entreprises continuent à chercher des opportunités en Afrique afin de se développer dans de nouveaux marchés, l'ACA espère que cela devienne une source de plus en plus importante de croissance des entreprises.

Les banques ont aussi joué un rôle clé en comblant les insuffisances de financement. Afin de mieux servir ses clients, l'ACA a introduit une approche plus flexible qui inclut l'offre de couverture de portefeuilles aux clients d'une banque que ce soit dans un secteur particulier ou un marché. Pour développer sa capacité, l'ACA a aussi introduit un nouveau produit – les cautions qui, pour le moment, ne sont disponibles que sur une base de réassurance pour les banques et les compagnies d'assurance dans un nombre précis de pays.

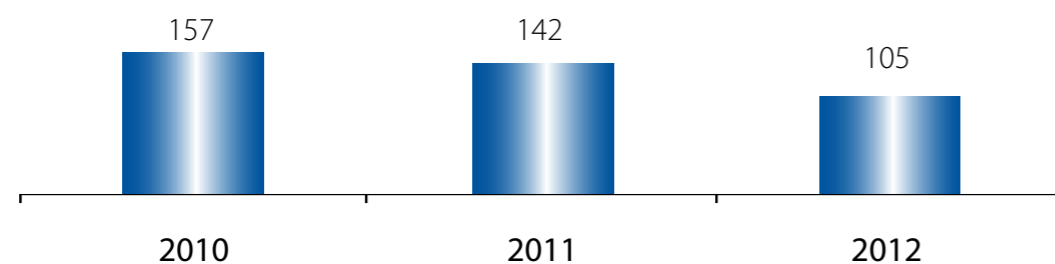
Tandis que la crise s'étend, nous continuerons à suivre les turbulences afin de rester flexibles et réactifs aux besoins de nos clients ainsi que de nos États Membres Africains.

Résultats

L'ACA a franchi plusieurs étapes importantes en 2012. La plus importante étant que la société est passée d'une perte à un gain. Sur une base comparable, le résultat net de l'ACA était un bénéfice de 1,7 millions d'USD contre une perte de 0,2 millions d'USD en 2011, reflétant ainsi une augmentation de 1,9 millions d'USD provenant de la réduction substantielle du ratio de coûts et de l'amélioration notable de ses revenus financiers.

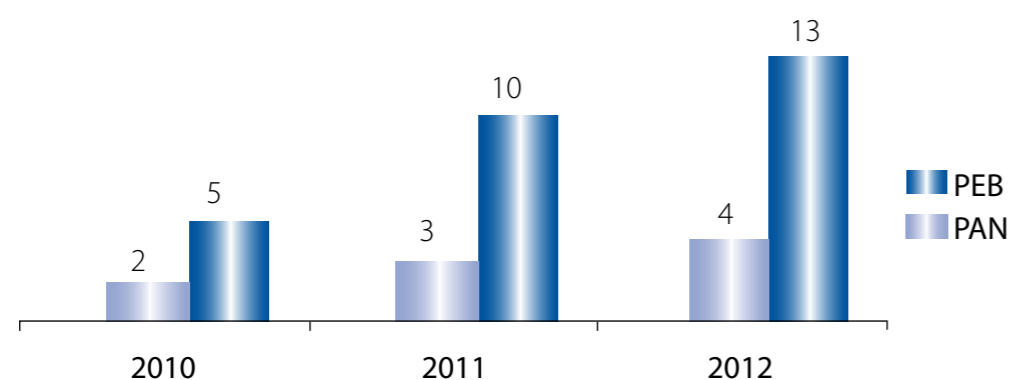
Rapport de Gestion

Ratio de coûts (%)



Le ratio de coûts a été réduit de 35%, de 142% à 105%. Deux éléments principaux ont contribué à cette amélioration: la croissance de 30% des primes émises brutes (PEB) atteignant ainsi 13 millions d'USD (voir graphe ci-après) et le maintien des frais d'exploitation en dessous du niveau de l'année dernière ont joué un rôle significatif dans la réduction du ratio de coûts ainsi que dans l'amélioration du résultat net.

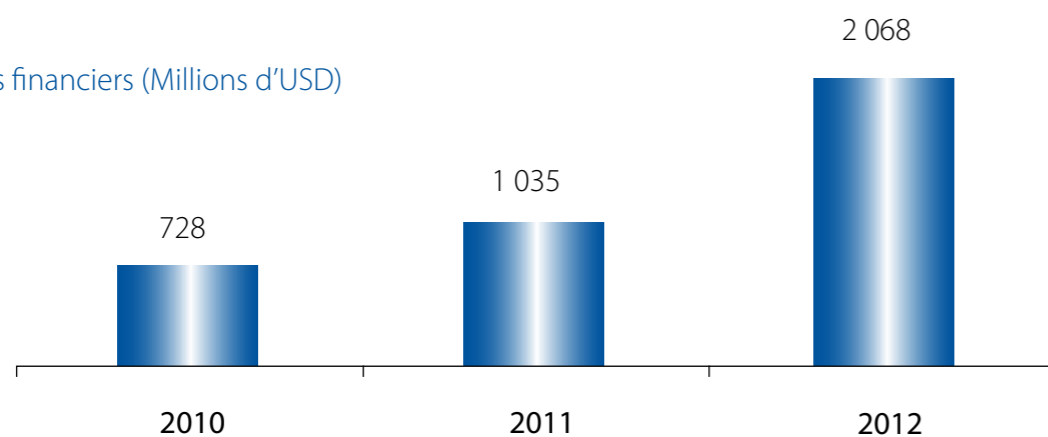
Primes émises brutes & Primes nettes acquises (Millions d'USD)



Résultats financiers

Le résultat du portefeuille de placements de l'ACA a également contribué, de manière significative, au résultat net positif. Malgré le contexte financier difficile et la faible augmentation de capital, l'ACA a su doubler son résultat financier en raison du rééquilibrage du portefeuille, commencé en 2011.

Résultats financiers (Millions d'USD)



Rapport de Gestion

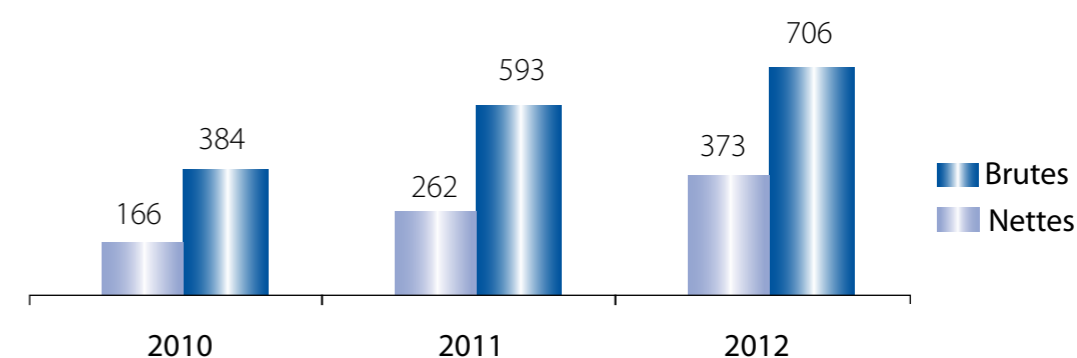
Taux de sinistralité

En conséquence de la décision de l'ACA d'améliorer son approche de la gestion du risque, l'ACA a constitué, en 2012, des provisions statistiques pour sinistres de 1,1 millions d'USD sur son portefeuille de risques commerciaux. Cette provision a réduit le résultat net à 0,6 million d'USD et a remonté le taux de sinistralité de 0% à 30%.

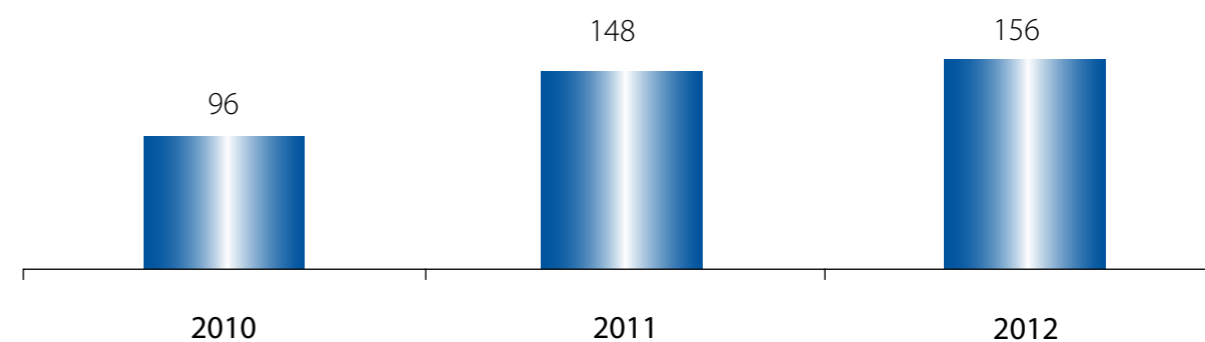
Expositions brutes & nettes

En 2012, les expositions brutes ont atteint 706 millions d'USD et les expositions nettes 373 millions d'USD. Cela représente une hausse de 19% et 42% respectivement.

(Millions d'USD)



Capital des actionnaires (Millions d'USD)

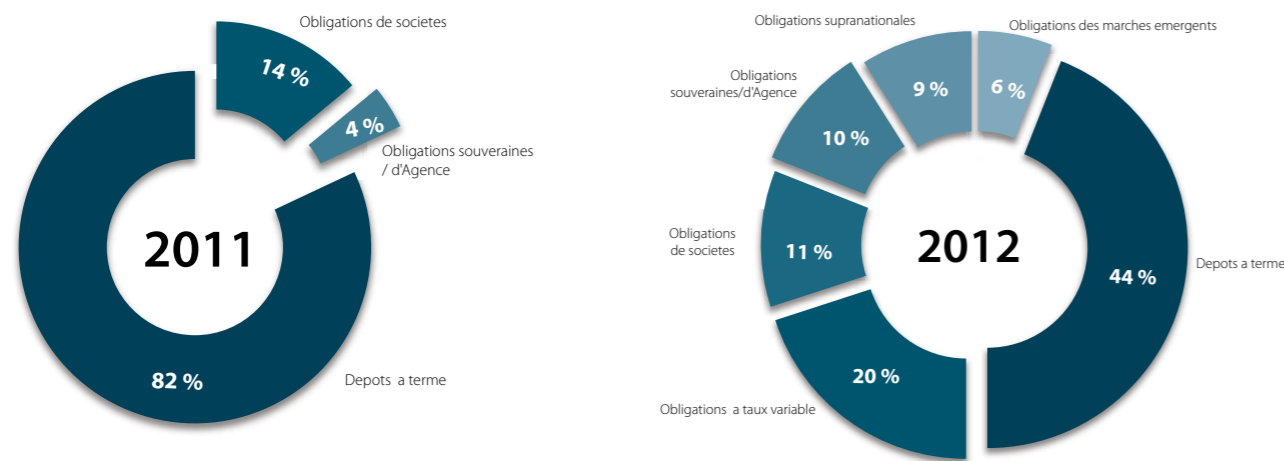


En 2012, ACA a reçu une injection de capital de 8 millions d'USD de la République Démocratique du Congo.

Placements financiers

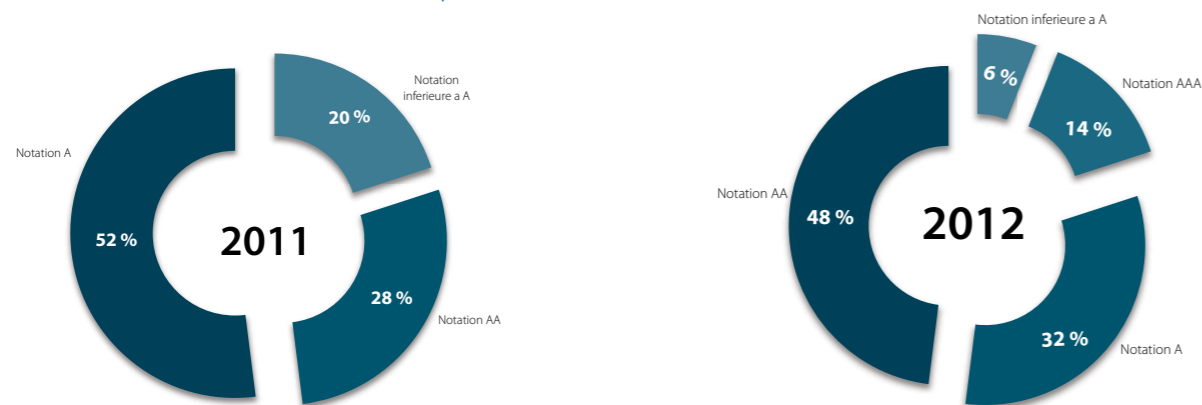
Suite à la stratégie de 2011 consistant à activement diversifier et améliorer la qualité du crédit du portefeuille de placements de l'ACA, celle-ci a investi dans de nouveaux instruments financiers, dont les obligations à taux variable, les obligations supranationales et obligations des marchés émergents en 2012.

Distribution du Portefeuille de placements ACA par Produit (%)



Au cours des deux dernières années, la qualité du crédit du portefeuille de placements de l'ACA s'est significativement améliorée grâce sa stratégie de diversification en cours. Au 31 décembre 2012, 62% des actifs de l'ACA étaient notés dans les catégories AAA et AA, par rapport aux 28% en 2011 et 0% en 2010. En outre, la proportion de placements notés en dessous de A a été réduite de 14% à 6% du portefeuille global.

Qualité du crédit du Portefeuille de placements d'ACA (%)



Stratégie & Perspectives

En tant qu'organisation ayant pour tâche de prudemment gérer les ressources de nos actionnaires, l'ACA a choisi de se concentrer sur la création d'une base plus solide qui assurera un afflux stable de primes. Cela exige que l'ACA développe la part des polices renouvelables couvrant des risques commerciaux (« repeat deals ») dans son portefeuille de souscription.

Des fondations saines en matière de souscriptions exigent également une amélioration des résultats techniques. Nous planifions d'atteindre cela en améliorant le ratio combiné de l'ACA. L'accent sur l'élargissement de notre portée grâce au lancement d'un nouveau produit – cautions, l'augmentation de la rétention et la maîtrise continue des coûts, aideront l'ACA à atteindre un portefeuille plus équilibré.

L'élargissement des membres est un autre objectif clé de 2013. Accroître l'empreinte de l'ACA à travers l'Afrique permet à plus de pays d'atténuer les problèmes des faibles afflux d'investissements étrangers et des faibles volumes d'échanges commerciaux. Pour y parvenir, l'ACA projette de jouer sur les relations établies avec des organisations régionales et d'aider d'autres pays à rejoindre l'ACA, à travers un schéma de cofinancement avec la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement.

Il est possible que l'une des leçons les plus précieuses pouvant être tirée de cela est l'importance du renforcement des relations entre les pays. Ces relations peuvent devenir essentielles à l'accroissement des échanges commerciaux, aux investissements et enfin au développement économique, notamment dans cet environnement financier instable. L'ACA continuera à développer la pénétration de ses produits couvrant les risques commerciaux diffusant ainsi le message que l'autofinancement est la clé de la croissance africaine, et ce non seulement maintenant mais également dans les années à venir.

L'équipe de l'aca

L'ACA tire sa force d'une équipe composée de professionnels dévoués originaires de diverses régions africaines et du monde. Outre leur expertise dans les domaines de l'assurance et de la réassurance, nos professionnels partagent leurs expertises dans des domaines très variés tels que l'économie, les services bancaires d'investissement, la comptabilité, le droit et les communications internationales.



États Financiers 2012

Rapport du Conseil d'administration

Les Administrateurs soumettent leur rapport et les états financiers audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, lesquels donnent un état de la situation financière de l'Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique (ACA).

Activité principale

Conformément à ses objectifs, les activités principales entreprises par l'ACA en 2012 ont été les suivantes :

- Assurance Risque Politique;
- Assurance-Crédit; et,
- Assurance Violence Politique, Terrorisme & Sabotage.

Résultats de l'exercice

Les résultats de l'exercice sont présentés à la page 54. Les Administrateurs recommandent l'allocation du profit de l'exercice d'un montant de 0,6MUSD (2011 : Perte de 0,2MUSD) au déficit cumulé. Les Administrateurs ne recommandent pas de distribution de dividendes aux membres (2011 : Néant).

Commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes, Deloitte& Touche, ont été désignés lors de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 19 mai 2010, pour un mandat de trois ans. Ils ont exprimé leur disponibilité à continuer à exercer leurs fonctions.

Déclaration des responsabilités des Administrateurs

Le traité de l'ACA stipule que les Administrateurs sont tenus de préparer, pour chaque exercice financier, des états financiers donnant une image fidèle et sincère de la situation financière de l'ACA à la fin de cet exercice et de ses résultats d'exploitation pour cet exercice. Le traité de l'ACA stipule aussi que les Administrateurs sont responsables de la bonne tenue des livres comptables permettant d'avoir, à tout moment et de manière relativement fiable, la situation financière de l'ACA. Les Administrateurs sont aussi responsables de veiller sur le patrimoine de l'ACA.

Les Administrateurs sont responsables de la préparation des états financiers, donnant une image fidèle et sincère de la situation de l'ACA, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) ainsi qu'aux termes du Traité de l'ACA. Par ailleurs, les Administrateurs sont tenus de mettre en place les systèmes de contrôle interne qu'ils estiment adéquats pour s'assurer que les états financiers soient exempts de toutes anomalies significatives, que celles-ci soient dues à une fraude ou à une simple erreur.

Les Administrateurs acceptent la responsabilité des états financiers annuels, préparés selon les principes comptables appropriés, justifiés par des estimations et jugements raisonnables et prudents, en conformité avec les Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) ainsi qu'au Traité de l'ACA. A l'opinion des Administrateurs, les états financiers donnent une image fidèle et sincère de la situation financière de l'ACA et de ses résultats d'exploitation.

Les Administrateurs acceptent également la responsabilité pour la tenue des livres comptables, qui servent de base pour la préparation des états financiers, ainsi que la tenue des systèmes adéquats de contrôle interne financier.

Aucune information, qui pourrait remettre en cause la continuité d'exploitation de l'ACA au cours des douze prochains mois, à compter de la date de cette déclaration, n'a été portée à l'attention des Administrateurs.

Par ordre du Conseil d'Administration,

Israel L. Kamuzora
Président du Conseil d'administration

Sindiso Ngwenya
Administrateur

Nairobi
27 février 2013

Rapport des Commissaires aux comptes aux membres de l'agence pour l'assurance du Commerce en Afrique sur les Comptes fiduciaires de garantie et les Comptes de revenus

Introduction

En vertu de divers accords de crédit de développement et des accords prévoyant la modification et la mise à jour de ces crédits de développement entre l'ACA et l'IDA (the International Development Association) et avec chacun des États Membres Africains participant au Projet de facilitation d'échanges commerciaux régionaux (RTFP), ainsi que les accords de participation et l'accord prévoyant les modifications et les mises à jour des accords de participation entre l'ACA et chaque État Membre Africain, l'ACA doit ouvrir et tenir auprès d'une (de) banque(s) commerciale(s) réputée(s) (dépositaires des Comptes Fiduciaires de Garantie), des Comptes Fiduciaires de Garantie en Dollars américains et des Comptes de Revenus au nom de chaque État Membre Africain.

Suite aux demandes soumises par l'ACA au nom de chaque État Membre Africain, l'IDA a décaissé pour le compte des États Membres Africains dans leur Compte Fiduciaire de Garantie respectif, le crédit correspondant. Les intérêts créditeurs résultant des fonds déposés dans les Comptes Fiduciaires de Garantie ont été crédités dans des Comptes de Revenus individuels et ont été mis à la disposition de l'ACA. A l'exception de Madagascar, la restructuration juridico-financière pour tous les autres États Membres Africains a été achevée et les montants détenus dans les Comptes Fiduciaires de Garantie ont été transférés au compte bancaire de l'ACA.

Les fonds détenus dans les Comptes Fiduciaires de Garantie ont permis à l'ACA de disposer du capital nécessaire pour assurer, co-assurer ou réassurer les risques politiques et commerciaux.

Conformément au programme de restructuration juridico-financière de l'ACA, les fonds détenus dans les Comptes Fiduciaires de Garantie au nom des pays ayant honoré les dispositions prévues dans les accords prévoyant la modification et la mise à jour de l'accord de crédit de développement entre l'IDA et les autres États Membres Africains ont été convertis en actions ordinaires de l'ACA. Les fonds restant dans les Comptes Fiduciaires de Garantie sont ceux concernant Madagascar.

Responsabilités des Administrateurs

Les Administrateurs ont la responsabilité de s'assurer que les Comptes Fiduciaires de Garantie et les Comptes de Revenus fonctionnent conformément aux dispositions:

- du Traité de l'ACA;
- de l'accord prévoyant la modification et la mise à jour des accords de projet (accord de projet ACA/IDA modifié et mis à jour);
- de l'accord prévoyant la modification et la mise à jour de l'accord de crédit de développement existant entre l'ACA et l'IDA (accord de projet ACA/IDA modifié et mis à jour);
- des accords prévoyant l'amendement et la mise à jour des accords de crédit de développement entre l'IDA et chaque État Membre Africain (accords de crédit de développement amendés et mis à jour entre l'IDA et chaque État Membre Africain);
- des accords prévoyant l'amendement et la mise à jour des accords de participation conclus entre l'ACA et chaque État Membre Africain (accords de participation amendés et mis à jour entre l'ACA et chaque État Membre Africain);

Rapport des Commissaires aux comptes aux membres de l'agence pour l'assurance du Commerce en Afrique sur les Comptes fiduciaires de garantie et les Comptes de revenus (Suite)

- des accords portant amendement et résiliations partielles des accords relatifs aux Comptes Fiduciaires de Garantie conclus entre l'ACA, les dépositaires des Comptes fiduciaires de garantie et les assureurs; et,
- de l'accord portant amendement et résiliation partielle de l'accord de facilité d'assurance conclu entre l'ACA et les assureurs

Les Administrateurs ont également une responsabilité dans la mise en place des contrôles internes qu'ils jugent nécessaires afin de s'assurer que les activités des Comptes fiduciaires de garantie et de Revenus sont exemptes de toute erreur matérielle significative, que celle-ci soit due à une fraude ou à une simple erreur.

Responsabilités des commissaires aux comptes

Nous avons le devoir, en tant que commissaires aux comptes de l'ACA, d'exprimer notre opinion sur le degré de conformité des Comptes fiduciaires de garantie et des Comptes de revenus aux clauses des accords cités précédemment dans le paragraphe sur les responsabilités des Administrateurs, pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes Internationales d'Audit (ISA). Ces normes requièrent que nous respections les exigences déontologiques et que nous planifions et réalisons notre audit de manière à obtenir une assurance raisonnable que les activités des Comptes fiduciaires de garantie et des Comptes de revenus sont conformes aux dispositions des accords mentionnés.

Notre audit implique également un contrôle par sondage des transactions associées aux activités des Comptes fiduciaires de garantie et des Comptes de revenus au cours de la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2012.

Résultats de l'audit

Conformément aux accords amendés et mis à jour, chaque État Membre Africain ayant respecté les conditions prévues par leur accord respectif de crédit de développement amendé et mis à jour et déclaré en vigueur par l'IDA, doit recevoir un décaissement additionnel dans les comptes bancaires de l'ACA afin de porter les fonds versés à un total de 100% du montant total du crédit disponible alloué à l'État Membre en question.

Au 31 décembre 2012, le montant total de crédit disponible alloué à chaque pays participant ayant déjà été déboursé se présente comme suit :

- Madagascar, République Démocratique du Congo, Burundi, Kenya, Malawi, Rwanda, Tanzanie, Ouganda et Zambie : 100%

Les soldes dans les Comptes fiduciaires de garantie au 31 décembre 2012 se présentent de la manière suivante :

- 900.000USD pour Madagascar correspondant au montant total détenu en attendant l'achèvement de la restructuration juridico-financière par Madagascar, suite à quoi le montant total figurant dans les Comptes Fiduciaires de Garantie sera transféré sur le compte bancaire de l'ACA

Rapport des Commissaires aux comptes aux membres de l'agence pour l'assurance du Commerce en Afrique sur les Comptes fiduciaires de garantie et les Comptes de revenus (Suite)

Opinion

Selon notre opinion, les Comptes Fiduciaires de Garantie et les Comptes de Revenus ont été, en toute matérialité, tenus conformément aux clauses du Traité de l'ACA, de l'accord de projet ACA/IDA amendé et mis à jour, de l'accord de crédit de développement ACA/IDA amendé et mis à jour, des accords de crédit de développement amendés et mis à jour entre l'IDA et chaque État Membre Africain, des accords de participation amendés et mis à jour entre l'ACA et chaque État Membre Africain, des accords portant amendement et résiliations partielles des accords relatifs aux Comptes fiduciaires de garantie conclus entre l'ACA, les Dépositaires des Comptes fiduciaires de garantie et les assureurs, ainsi que de l'accord portant amendement et résiliation partielle de l'accord de facilité d'assurance conclu entre l'ACA et les assureurs.

Experts comptables agréés (Kenya)
27 février 2013
Nairobi

Rapport des Commissaires aux comptes sur les États financiers de l'Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique

Nous avons effectué notre audit sur les états financiers ci-joints de l'Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique (ACA), lesquels vont de la page 54 à la page 90. Ces états financiers comportent l'état du résultat global de l'ACA pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, l'état de la situation financière au 31 décembre 2012, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clôturé à cette date ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilités des Administrateurs

Les Administrateurs sont responsables de la préparation des états financiers, donnant une image fidèle et sincère de la situation de l'ACA, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) ainsi qu'aux termes du Traité de l'ACA. Par ailleurs, les Administrateurs sont tenus de mettre en place les systèmes de contrôle interne qu'ils estiment adéquats pour s'assurer que les états financiers sont exempts de toutes anomalies significatives, que celles-ci sont dues à une fraude ou à une simple erreur.

Responsabilités des commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion indépendante sur les états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes Internationales d'Audit (ISA). Ces normes requièrent que nous nous conformions aux exigences déontologiques et que nous planifions et réalisons notre audit de manière à pouvoir raisonnablement s'assurer que les états financiers sont exempts d'erreurs matérielles, que celles-ci soient dues à une fraude ou à une simple erreur.

Un audit requiert la mise en œuvre de diligences destinées à obtenir des éléments justificatifs supportant les montants et les informations figurant dans les états financiers. Les diligences mises en œuvre dépendent de notre jugement, y compris du jugement que nous nous faisons de l'évaluation des risques d'erreurs matérielles dans les états financiers, que celles-ci soient dues à une fraude ou à une simple erreur. En évaluant ces risques, nous avons mis en œuvre les diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière; et non destinées à donner une opinion sur l'efficacité des contrôles internes de l'ACA. Un audit consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues par les Administrateurs et la présentation de l'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et adéquats pour fonder notre opinion.

Opinion

Selon notre opinion, les états financiers sont, au regard du référentiel IFRS, réguliers et sincères et donnent une image fidèle et sincère de la situation financière de l'ACA au 31 décembre 2012, de sa performance financière et des flux de trésorerie de l'exercice écoulé.

Experts comptables agréés (Kenya)
27 février 2013
Nairobi

1. État du résultat global pour l'exercice clos au 31 décembre 2012

(en milliers d'USD)	NOTES	2012 BRUT	2011 CEDE	NET	2012 BRUT	2011 CEDE	NET
Primes émises		13 106	(5 303)	7 803	10 110	(5 022)	5 088
Variation des provisions pour primes non acquises		(3 992)	102	(3 890)	(3 494)	1 477	(2 018)
Primes acquises		9 114	(5 201)	3 913	6 616	(3 545)	3 070
Commissions		(647)	910	263	(447)	673	226
Variation des provisions pour commissions non acquises		305	(107)	198	212	(150)	63
Commissions acquises		(342)	803	461	(235)	523	289
Sinistres survenus		-	-	-	(17)	-	(17)
Sinistres à payer		(118)	11	(107)	-	-	-
Variation des provisions pour récupérations		(1 641)	-	(1 641)	1 641	-	1 641
Variation des provisions pour sinistres		225	339	564	(1 557)	(74)	(1 631)
Sinistres nets de récupérations	6	(1 534)	350	(1 184)	67	(74)	(7)
Bénéfice technique avant charges d'exploitation		7 238	(4 048)	3 190	6 448	(3 096)	3 352
Autres revenus nets	7			508			211
Charges d'exploitation	8			(5 152)			(4 845)
Perte technique après charges d'exploitation				(1 454)			(1 282)
Produits de placement	9			2 360			1 178
Charges financières	10			(88)			(99)
Pertes de change	11			(11)			(24)
Produits de cession d'éléments d'actif financier	12			45			-
Frais de gestion des placements	13			(238)			(20)
Produits financiers nets				2 068			1 035
Profit/(perte) de l'exercice				614			(247)
Autres éléments du résultat global				-			-
Profit/(perte) global(e) de l'exercice				614			(247)

2. État de la Situation financière au 31 décembre 2012

(en milliers d'USD)	Notes	31-déc-12	31-déc-11
ACTIF			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	74 907	107 549
Comptes fiduciaires de garantie	15	900	900
Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance	16(a)	1 378	1 985
Autres créances	17	2 355	24 811
Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres	18(a)	350	-
Part des réassureurs dans les provisions pour primes non acquises		2 650	2 548
Frais d'acquisition reportés		585	280
Véhicules et équipements	19	123	186
Immobilisations incorporelles	20	10	18
Placements à taux variable (au coût amorti)	21	32 000	-
Placements obligataires (au coût amorti)	22	59 996	23 863
Total Actif		175 254	162 140
PASSIF			
Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance	16(b)	813	193
Autres dettes	23	869	613
Provisions pour sinistres	18(b)	1 534	1 641
Primes non acquises		9 542	5 550
Commissions cédées non acquises		370	263
Subventions non acquises	24	122	352
Dettes financières (au coût amorti) – Emprunt IDA	25	10 841	10 979
Total Passif		24 091	19 591
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	26	156 000	148 000
Primes d'émission	26	471	471
Capital de souscription		900	900
Déficit cumulé		(6 208)	(6 822)
Total Capitaux Propres		151 163	142 549
Total Capitaux Propres et Passif		175 254	162 140

Les états financiers présentés de la page 54 à la page 90 ont été approuvés par le Conseil d'Administration le 27 février 2013 et ont été signés en son nom par :

Israel L. Kamuzora
Président du Conseil d'Administration

Sindiso Ngwenya
Administrateur

3. État des variations des capitaux propres pour l'exercice clos au 31 décembre 2012

(en milliers d'USD)	Notes	Capital	Primes d'émission	Capital de souscription	Déficit cumulé	Total
Au 1 janvier 2011		96 100	441	900	(6 575)	90 866
Capital appelé		51 900	30	-	-	51 930
Perte globale de l'exercice		-	-	-	(247)	(247)
Au 31 décembre 2011		148 000	471	900	(6 822)	142 549
Au 1 janvier 2012		148 000	471	900	(6 822)	142 549
Capital appelé	26	8 000	-	-	-	8 000
Profit global de l'exercice		-	-	-	614	614
Au 31 décembre 2012		156 000	471	900	(6 208)	151 163

Le capital de souscription représente un arrangement entre l'ACA et les États Membres Africains pour financer l'activité d'assurance dans ces pays. Le capital de souscription a été constitué par le biais d'une structure de garantie par laquelle les États Membres Africains ont empruntés des fonds auprès de l'Association l'Internationale pour le Développement (IDA). L'ACA détenait les fonds dans un compte fiduciaire de garantie et les utilisait exclusivement pour déterminer la capacité de souscription pour chaque État Membre Africain.

Les comptes fiduciaires de garantie ont été régis par des accords de crédit de développement. Suite à la restructuration juridico-financière, les fonds existants ont été convertis en actions ordinaires pour l'ensemble des États Membres Africains à l'exception de Madagascar dont l'accord de crédit de développement amendé et mis à jour n'est pas encore été mis en œuvre. Le capital de souscription de 0,9 millions d'USD correspond au montant total détenu, dans les comptes fiduciaires de garantie, pour Madagascar, en attendant l'achèvement de la restructuration juridico-financière par ce pays.

4. Tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos au 31 décembre 2012

(en milliers d'USD)	Notes	2012	2011
FLUX DE TRÉSORERIE RELATIFS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES			
Entrées nettes de trésorerie relatives aux activités opérationnelles	27	4 814	1 389
FLUX DE TRÉSORERIE RELATIFS AUX ACTIVITÉS DE PLACEMENT			
Achat de véhicules et d'équipements	19	(41)	(49)
Achat d'immobilisations incorporelles	20	(3)	(13)
Cessions d'équipements		-	2
Placements obligataires		(41 828)	(23 924)
Placements à taux variable		(32 000)	-
Cessions d'obligations		2 814	-
Remboursement d'obligations		2 170	-
Sorties nettes de trésorerie relatives aux activités de placement		(68 888)	(23 984)
FLUX DE TRÉSORERIE RELATIFS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Décassements sur emprunt IDA		-	61
Remboursements sur emprunt IDA		(151)	(78)
Capital versé		31 583	28 317
Prime d'émission		-	30
Entrées nettes de trésorerie relatives aux activités de financement		31 432	28 330
(DIMINUTION)/AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		(32 642)	5 735
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE 1ER JANVIER		107 549	101 814
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE	14	74 907	107 549

1. Information sur la société

L'Agence pour l'assurance du Commerce en Afrique (l'ACA) est une entité juridique créée en vertu du Traité de l'ACA, lequel est entré en vigueur le 20 janvier 2001 et a été amendé le 20 janvier 2007. L'ACA est inscrite auprès des Nations-Unies en tant qu'entité multilatérale sous le certificat d'immatriculation N°49593 conformément aux dispositions de l'article 102 de la Charte des Nations-Unies.

L'ACA a été créée afin de fournir, de faciliter, d'encourager et plus généralement de développer l'offre de, ou de promouvoir l'assurance (y compris la coassurance et la réassurance), les garanties et d'autres instruments financiers et services à des fins d'échanges commerciaux, d'investissements et d'autres activités productives dans les États Africains, en complément de ceux déjà offerts par le secteur public ou privé ou en coopération avec le secteur public ou privé.

Pour atteindre ses buts et objectifs, l'ACA facilite la promotion des échanges commerciaux, des investissements et des autres activités productives dans les États Membres Africains en offrant une couverture dans le cadre de l'assurance ou de la réassurance contre les risques politiques et commerciaux.

L'ACA compte aujourd'hui 9 États Membres Africains et 6 autres actionnaires et son siège se trouve à Nairobi, Kenya. Elle a également une présence directe dans 4 autres pays (Rwanda, Tanzanie, Ouganda et Zambie).

2. Principes, règles et méthodes comptables

(a) Principes généraux

Les états financiers de l'ACA sont préparés en conformité avec les Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Les principales règles et méthodes comptables utilisées pour la préparation des états financiers sont indiquées ci-dessous. Ces principes ont été utilisés de manière cohérente dans tous les états financiers présentés lors des exercices précédents, à moins qu'il n'en soit fait une mention contraire.

La préparation des états financiers, conformément au référentiel IFRS, requiert l'utilisation de certaines estimations et jugements comptables critiques. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les domaines impliquant le degré le plus élevé de jugement, de complexité ou d'estimations pouvant avoir une incidence significative sur les états financiers sont présentés sous la note 3: «Estimations et jugements comptables».

2. Principes, règles et méthodes comptables (suite)

(b) Adoption des nouvelles Normes IFRS et des Normes IFRS révisées

(i) Nouvelles Normes IFRS et Normes IFRS révisées effectives pour l'exercice 2012

		En vigueur à partir de:
Amendements à l'IFRS 1	Hyperinflation grave	1-Jul-2011
Amendements à l'IFRS 1	Suppression des dates d'application fermes pour les nouveaux adoptants	1-Jul-2011
Amendements à IFRS 7	Transferts d'actifs financiers	1-Jul-2011
Amendements à l'IAS 12	Taxe différée – recouvrement des actifs sous-jacents	1-Janv-2012

- La modification apportée à l'IFRS1, relative à l'hyperinflation grave, prescrit les dispositions que les entités doivent respecter, après une période d'hyperinflation grave, pour reprendre une présentation de leurs états financiers en conformité avec les IFRS ou pour une première adoption des normes IFRS.

L'application de cette norme n'a pas d'impact sur l'ACA.

- La modification apportée à l'IFRS1 relative à la suppression des dates d'application fermes pour les nouveaux adoptants supprime l'obligation de retraiter les opérations intervenues avant la date de transition aux IFRS.

L'application de cette norme n'a pas d'impact sur l'ACA.

- Les modifications apportées à IFRS7 accroissent les exigences en matière d'informations à fournir sur les transactions impliquant les transferts d'actifs financiers. Ces modifications ont pour but d'accroître la transparence sur les expositions aux risques liés à un actif financier transféré mais non entièrement décomptabilisé. Les modifications exigent également la publication de certaines informations lorsque le produit des transferts n'est pas réparti de manière uniforme sur la période.

L'application des modifications apportées à l'IFRS 7 n'a eu aucun impact sur les états financiers de l'ACA.

- Les amendements de l'IAS12 représentent une exception aux principes généraux de l'IAS12 étant donné que l'évaluation des impôts différés actifs et des impôts différés passifs doit également refléter les conséquences fiscales de la manière selon laquelle l'entité prévoit de recouvrer la valeur comptable d'un actif.

L'application de cette norme n'affectera pas l'ACA, cette dernière étant exonérée d'impôts.

2. Principes, règles et méthodes comptables (suite)

(b) Adoption des nouvelles Normes IFRS et des Normes IFRS révisées (suite)

(ii) Normes IFRS révisées et nouvelles Normes IFRS publiées mais non encore entrées en vigueur

Les Normes IFRS révisées et les nouvelles Normes IFRS suivantes ont été publiées mais ne sont pas encore entrées en vigueur:

		En vigueur à partir de
IFRS 7	Compensation d'un actif financier et d'un passif financier - Information à fournir	1-Janv-13
IFRS 9	Instruments financiers	1-Janv-15
IFRS 10	États financiers consolidés	1-Janv-13
IFRS 11	Partenariats	1-Janv-13
IFRS 12	Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	1-Janv-13
IFRS 13	Évaluation à la juste valeur	1-Janv-13
IAS 19 (révisée en 2011)	Avantages du personnel	1-Janv-13
IAS 27 (révisée en 2011)	États financiers individuels	1-Janv-13
IAS 28 (révisée en 2011)	Participations dans les entreprises associées ou co-entreprises	1-Janv-13
IAS 32	Compensation d'un actif financier et d'un passif financier	1-Janv-14
IAS 1	Présentation des éléments d'autres revenus	1-Jul-12
IFRIC 20	Frais de découverte engagés pendant la phase d'exploitation d'une mine à ciel ouvert	1-Janv-13

- Amendements de l'IFRS 7 et de l'IAS 32 - Compensation d'un actif financier et d'un passif financier et information à fournir.

Les modifications apportées à l'IAS32 visent à clarifier les règles de compensation d'un actif financier et d'un passif financier. En particulier, les amendements clarifient la signification de 'a actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés « et de » réalisation de l'actif et de règlement du passif de manière simultanée'.

Les modifications apportées à l'IFRS 7 exigent que l'entité fournisse des informations sur les accords de compensation globale et les arrangements connexes (tels que les accords de garanties) pour les instruments financiers sujets à des accords de compensation exécutoires et à des contrats similaires.

2. Principes, règles et méthodes comptables (suite)

(b) Adoption des nouvelles Normes IFRS et des Normes IFRS révisées (suite)

(ii) Normes IFRS révisées et nouvelles Normes IFRS publiées mais non encore entrées en vigueur (suite)

Les modifications apportées à l'IFRS 7 entreront en vigueur pour les périodes annuelles ou intermédiaires ouvertes à compter du 1er janvier 2013. Les renseignements comparatifs portant sur les périodes antérieures sont à fournir. Par contre, les modifications de l'IAS 32 ne seront appliquées que pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2014 avec application rétrospective.

Les Administrateurs anticipent que l'application de ces modifications apportées à l'IFRS 7 et à l'IAS 32 n'auront pas d'impact significatif sur les états financiers de l'ACA, étant donné que l'ACA ne détient pas d'instruments sujets à ces modifications.

- IFRS 9 (l'ACA a décidé d'adopter de manière anticipée cette norme – voir section (iii) « Adoption anticipée des normes »)
- En mai 2011, un ensemble de cinq Normes portant sur la consolidation, les partenariats, les associés et les informations à fournir, a été publié, incluant IFRS 10, IFRS 11, IFRS 12, IAS 27 (tel que révisé en 2011) et IAS 28 (tel que révisé en 2011).

Ces normes ne s'appliquent pas à l'ACA puisqu'elle ne détient pas de participation dans de telles entités.

- IFRS 13 établit une source unique d'indications à suivre pour l'évaluation à la juste valeur et sur les informations à fournir relatives à l'évaluation à la juste valeur. La norme définit la juste valeur, établit un cadre permettant d'évaluer la juste valeur et requiert toute information concernant les évaluations à la juste valeur. Le champ d'application de l'IFRS 13 est large. Cette norme s'applique aussi bien aux instruments financiers qu'aux instruments non-financiers pour lesquels les autres IFRS exigent ou permettent les évaluations à la juste valeur et toute information concernant les évaluations à la juste valeur, en dehors des cas particuliers. D'une manière générale, les informations à fournir dans le cadre d'IFRS 13 sont plus exhaustives par rapport à celles requises par les normes actuelles. Par exemple, les informations quantitatives et qualitatives uniquement requises pour les instruments financiers sous IFRS 7 - Instruments financiers: Informations à fournir seront étendues par l'IFRS13 pour couvrir tous les actifs et passifs qui se trouvent dans son champ d'application.

L'IFRS 13 entrera en vigueur pour les exercices commençant au ou après le 1er janvier 2013, une application anticipée étant permise.

L'ACA ne détient et n'a émis aucun instrument financier ou non-financier évalué à sa juste valeur. Les Administrateurs estiment que l'adoption de l'IFRS 13 sur les états financiers pour l'exercice commençant au 1er janvier 2013 n'aura pas d'impact significatif sur les montants rapportés dans les états financiers ou sur les informations à fournir dans les états financiers.

2. Principes, règles et méthodes comptables (suite)

(b) Adoption des nouvelles Normes IFRS et des Normes IFRS révisées (suite)

(ii) Normes IFRS révisées et nouvelles Normes IFRS publiées mais non encore entrées en vigueur (suite)

- Les amendements de l'IAS 1 maintiennent l'option de présenter le compte de résultat et l'état du résultat global soit dans un état unique soit dans deux états séparés consécutifs. Cependant, les amendements de l'IAS 1 requièrent l'incorporation d'informations supplémentaires dans l'état du résultat global afin de regrouper les autres éléments du résultat global en deux catégories : (a) les éléments qui ne pourront pas être reclassés dans le compte de résultat, et (b) les éléments qui seront reclassés par la suite dans le compte de résultat lorsque certaines conditions sont remplies. L'impôt sur le revenu sur les autres éléments du résultat global doit être alloué sur la même base.

Les amendements de l'IAS1 entrent en vigueur pour les exercices commençant au ou après le 1er juillet 2012.

La présentation des autres éléments du résultat global sera modifiée en conséquence lorsque les amendements seront effectifs lors du prochain exercice comptable. Aucun changement majeur n'est attendu au niveau des états financiers.

- Les amendements de l'IAS 19 changent la comptabilité de prestations définies et la cessation des prestations. Le changement le plus significatif est lié à la comptabilisation des changements de la valeur des obligations au titre des prestations définies et de la valeur des actifs du régime correspondant. Les changements exigent la comptabilisation des écarts actuariels au moment de leur constatation ainsi que le coût des services passés. Les amendements exigent que tous les profits et pertes actuariels soient immédiatement comptabilisés en autres éléments du résultat global afin que la valeur nette totale de l'actif ou du passif lié au régime de retraite soit comptabilisée dans l'état de la situation financière pour refléter la valeur totale de l'excédent ou du déficit.

Les amendements de l'IAS 19 entreront en vigueur pour les exercices commençant au ou après le 1er janvier 2013 et exigent une application rétroactive avec toutefois certaines exceptions.

Le plan de prestations sociales de l'ACA ne sera pas affecté par la mise en œuvre de cette norme.

- L'IFRIC 20 s'applique uniquement aux activités minières et, de ce fait, ne s'applique pas à l'ACA.

2. Principes, règles et méthodes comptables (suite)

(b) Adoption des nouvelles Normes IFRS et des Normes IFRS révisées (suite)

(iii) Adoption anticipée des normes

L'ACA a décidé d'adopter l'IFRS 9 de manière précoce.

L'IFRS 9, publiée en novembre 2009, introduit de nouvelles exigences pour la classification et l'évaluation des instruments financiers. L'IFRS 9, modifiée en octobre 2010, comprend les exigences en matière de classification et d'évaluation des passifs financiers ainsi que les exigences en matière de décomptabilisation.

Les principales exigences de l'IFRS 9 sont décrites comme suit:

L'IFRS 9 requiert que tous les actifs financiers qui rentrant dans le champ d'application de l'IAS 39 'Instruments financiers: Comptabilisation et évaluation' doivent être ultérieurement évalués au coût amorti ou à la juste valeur. En particulier, les instruments de dettes détenus dans l'objectif de collecter les flux de trésorerie contractuels et permettant d'avoir des flux de trésorerie correspondant uniquement aux paiements du principal et des intérêts sur le principal restant dû sont généralement évalués au coût amorti à la fin de chaque exercice suivant leur comptabilisation initiale. Tous les autres instruments de dettes et instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur à la fin de chaque exercice suivant leur comptabilisation initiale.

L'impact le plus significatif de l'IFRS 9 concernant le classement et l'évaluation des passifs financiers est lié à la comptabilisation de la variation de la juste valeur d'un passif financier (désigné comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat) attribuable aux variations du risque de crédit relatif à ce passif.

En particulier, sous IFRS 9, pour ce qui est des passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat, la variation de la juste valeur d'un passif financier attribuable aux variations du risque de crédit est présentée dans les autres éléments du résultat global, sauf si la comptabilisation des effets des variations du risque de crédit de la dette aurait pour conséquence de créer ou d'accroître une incohérence comptable. La variation de la juste valeur attribuable au risque de crédit du passif financier n'est pas reclassée ultérieurement en résultat. Précédemment, sous IFRS 9, la variation de la juste valeur d'un passif financier désigné comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat était inscrit dans le compte de résultat.

L'IFRS 9 est effectif pour les exercices commençant au ou après le 1er janvier 2015, avec application précoce autorisée.

Les Administrateurs ont choisi d'adopter l'IFRS 9 depuis l'exercice 2011.

2. Principes, règles et méthodes comptables (suite)

(c) Conversion des devises étrangères

Les états financiers sont présentés en milliers d'USD.

La devise de transaction et de présentation des comptes de l'ACA est l'USD. Les transactions en devises autres que l'USD sont converties en USD au taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les instruments financiers ainsi que les actifs et passifs monétaires en devises autres que l'USD sont convertis en USD aux taux de change en vigueur à la date de clôture. Les gains et les pertes de change sont imputés ou crédités dans le compte de résultat de l'année de leur survenance.

(d) Activités de souscription et de réassurance

(i) Primes

Les primes brutes correspondent aux primes émises ainsi qu'aux primes à émettre acquises au cours de l'exercice sur les polices d'assurance directes et les traités de réassurance (acceptation). Elles sont comptabilisées nettes d'annulations et de réductions mais incluent les commissions d'engagement sur les prêts couverts par l'ACA.

Les primes et les commissions d'engagements sont calculées en se basant sur le montant sous risque qui peut varier au cours de la vie des polices et des traités. Pour les activités commerciales, les montants des primes sont basés sur le chiffre d'affaires ou l'encours du risque client. Pour les prêts, les primes et les commissions d'engagements sont calculées en se basant sur le programme de déboursement et remboursement.

(ii) Primes non acquises

Les primes non acquises représentent la portion des primes émises associées à des risques n'ayant pas expirées à la date de clôture. Les primes non acquises sont comptabilisées au cas par cas en fonction de la période couverte par chaque police. Les primes non acquises correspondent à la fraction de primes émises restant à courir entre la date de clôture et la date d'échéance de la période couverte par la prime. Les primes non acquises sont comptabilisées au passif de l'état de la situation financière. La variation des primes non acquises relative à l'exercice est comptabilisée au compte de résultat.

(iii) Frais d'acquisition reportés

Les frais de transactions, y compris les frais de courtage et les commissions de réassurance sur les traités acceptés, sont différés sur la durée de vie du contrat concerné selon les règles appliquées pour les primes non acquises. Les frais d'acquisition reportés sont comptabilisés à l'actif de l'état de la situation financière. La variation des frais d'acquisition reportés relative à l'exercice est comptabilisée au compte de résultat.

2. Principes, règles et méthodes comptables (suite)

(d) Activités de souscription et de réassurance (suite)

(iv) Sinistres payés

Les sinistres payés correspondent aux indemnités versées augmentées des frais de gestion des sinistres qui incluent, entre autres, les frais juridiques.

Les sinistres payés sont reportés nets de récupérations.

(v) Provisions pour sinistres

Les provisions pour sinistres incluent les provisions pour sinistres à payer, les provisions au cas par cas et les provisions pour sinistres inconnus.

Les provisions pour sinistres inconnus (IBNR) sont calculées en appliquant la méthode de provisionnement de l'ACA.

Les provisions pour sinistres sont reportées nettes des provisions pour récupérations.

(vi) Récupérations

Les récupérations représentent les estimations des récupérations attendues, relatives aux sinistres survenus et provisionnés, déterminées sur la base du montant total des prévisions de recours sur l'ensemble des exercices de souscription. Les prévisions de recours incluent les provisions pour frais de gestion.

(vii) Réassurance cédée (cessions)

La réassurance cédée représente la cession des primes à des compagnies de réassurance sur la base des traités existants et de la limite de la capacité de souscription de l'ACA. Les primes cédées sont comptabilisées selon les termes et les conditions des traités de réassurance et sont acquises sur la durée de vie des traités. La part des réassureurs dans les provisions techniques est déterminée sur la base des provisions techniques inscrites au passif. Les commissions reçues des réassureurs sont calculées sur la base des primes cédées. Elles sont différées et comptabilisées dans le compte de résultat sur la même base que les primes cédées non acquises.

(e) Les commissions uniques

Les commissions uniques sont comptabilisées et acquises lors de leur émission.

(f) Autres revenus nets

Les autres revenus nets incluent les subventions, les revenus provenant de la vente d'informations ainsi que les revenus autres que les revenus techniques et financiers.

Les subventions sont comptabilisées comme revenus lorsque les dépenses couvertes par ces subventions sont payées ou ont été encourues.

Les revenus provenant de la vente d'informations sont reportés nets des achats d'informations.

2. Principes, règles et méthodes comptables (suite)

(g) Trésorerie ou équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la caisse, les dépôts à terme et les placements à court terme sur les marchés monétaires. La trésorerie et les équivalents de trésorerie excluent les fonds détenus dans les comptes fiduciaires de garantie qui sont présentés distinctement dans l'état de la situation financière.

(h) Véhicules à moteur et équipements*(i) Comptabilisation initiale*

Les véhicules à moteur et les équipements sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les frais d'acquisition incluent le prix d'achat et les frais liés à l'acquisition tels que le transport, l'assurance et les frais d'installation. Les coûts subséquents sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés distinctement, selon le cas le plus approprié et uniquement lorsqu'il semble probable que l'ACA puisse bénéficier des avantages économiques futures associés à ces coûts. Tous les autres frais, réparation et maintenance, sont imputés au compte de résultat de l'exercice au cours duquel ils ont été engagés.

(ii) Évaluation

Ces actifs sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Le coût d'acquisition est, part la suite, amorti linéairement sur une base mensuelle sur la durée d'utilité de chaque actif aux taux annuels suivants :

Véhicules à moteur	25%
Ordinateurs et équipements connexes	33 1/3%
Autres équipements de bureau	20%
Mobiliers et autres installations	20%

Les éléments de valeur durable ayant un coût d'acquisition initial inférieur à 1 000 USD sont capitalisés mais totalement amortis lors de l'année de leur acquisition. Cependant, les biens de faible valeur peuvent, selon leur nature, être amortis sur leur durée d'utilité.

(iii) Augmentations et pertes de cessions

Les augmentations et pertes de cessions sont déterminés en comparant les prix de cession aux valeurs comptables des actifs cédés. Ils sont comptabilisés au compte de résultat au cours de l'exercice durant lequel les actifs ont été cédés.

(iv) Dépréciation

Ces actifs font l'objet d'une revue à chaque clôture. Si un actif a subi une perte de valeur avérée, l'ACA fait une estimation de la valeur recouvrable de l'actif. Lorsque la valeur comptable d'un actif excède le montant recouvrable, l'actif est déprécié et est ramené à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées au compte de résultat de l'exercice au cours duquel la perte de valeur a eu lieu.

2. Principes, règles et méthodes comptables (suite)

(i) Immobilisations incorporelles*(i) Comptabilisation initiale*

Les immobilisations incorporelles comprennent les coûts d'acquisition des logiciels informatiques ainsi que les coûts associés au développement ou à la mise à jour des logiciels informatiques.

L'IAS38 stipule que les coûts de développement des logiciels informatiques doivent être capitalisés et amortis sur leur durée d'utilité, lorsque certains critères sont remplis. Dans de tels cas, une entité doit pouvoir démontrer ce qui suit :

- la faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle afin de pouvoir l'utiliser ou la vendre;
- son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre;
- sa capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle;
- comment l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables;
- la mise à disposition de ressources existantes ou futures adéquates pour achever le développement de l'immobilisation incorporelle pour l'utiliser ou la vendre; et,
- sa capacité d'évaluer de manière fiable les coûts liés à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les coûts liés au développement ou à la mise à jour des logiciels informatiques sont comptabilisés comme des dépenses encourues et sont capitalisés uniquement lorsqu'ils remplissent les conditions ci-dessus.

(ii) Évaluation

Les immobilisations incorporelles sont amorties au cours de leur durée d'utilité (3 à 5 ans) en appliquant la méthode d'amortissement linéaire.

(iii) Dépréciation

Les immobilisations incorporelles sont revues à la date de clôture des comptes. S'il existe une indication objective de dépréciation d'une immobilisation incorporelle, l'ACA fait une estimation de sa valeur recouvrable. Lorsque la valeur comptable d'une telle immobilisation excède sa valeur recouvrable, l'actif est déprécié et sa valeur ramenée à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées au compte de résultat de l'exercice de survenance des pertes.

2. Principes, règles et méthodes comptables (suite)

(j) Instruments financiers

L'IFRS 9 entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2015. Tel qu'autorisé par l'IASB (International Accounting Standards Board), l'ACA a choisi d'anticiper l'adoption de cette norme depuis l'exercice 2011.

(i) Comptabilisation initiale

Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, augmentée ou diminuée, dans le cas d'un actif financier ou d'un passif financier qui n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des frais de transactions. La juste valeur correspond au prix du marché (prix d'achat dans le cas de l'actif financier ou valeur d'émission dans le cas du passif financier) à la date de la transaction.

Les transactions sont comptabilisées à leur date de dénouement.

(ii) Évaluation

Actifs financiers

L'IFRS 9 définit deux catégories d'actifs financiers: ceux évalués au coût amorti et ceux évalués à la juste valeur.

L'ACA classe tout actif financier dans la catégorie des actifs mesurés au coût amorti quand les conditions imposées par l'IFRS 9 suivantes sont remplies:

- L'objectif du modèle économique de l'ACA est de détenir des actifs afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- Les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Au 31 décembre 2012, tous les actifs financiers de l'ACA ont été évalués au coût amorti.

Passifs financiers

Selon l'IFRS 9, les passifs financiers sont évalués, soit à la juste valeur par le biais du compte de résultat, soit au coût amorti.

Au 31 décembre 2012, tous les passifs financiers de l'ACA ont été évalués au coût amorti.

(iii) Dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti

Une provision pour dépréciation est comptabilisée sur les actifs financiers évalués au coût amorti s'il existe une indication objective de dépréciation (un événement générateur de pertes). Sont considérés comme indication objective de dépréciation les événements générateurs de pertes suivants: difficultés financières significatives de la contrepartie; rupture de contrat; la probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur; ou des données observables indiquant une diminution quantifiable des flux de trésorerie futurs estimés.

2. Principes, règles et méthodes comptables (suite)

(j) Instruments financiers (suite)

(iii) Dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti (suite)

L'ACA vérifie si à la fin de chaque exercice, il existe une indication objective prouvant qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers évalués au coût amorti est déprécié.

(k) Imposition

Conformément au Traité de l'ACA, l'ACA et ses actifs ne sont pas soumis, de manière directe ou indirecte, à un régime d'imposition dans ses États Membres.

3. Estimations et jugements comptables

Selon les Administrateurs, la principale source d'incertitude relative aux estimations et jugements comptables est la détermination des provisions pour sinistres. Les provisions pour sinistres inconnus (provisions statistiques) sont déterminées par branche.

Au 31 décembre 2012, des provisions statistiques pour un montant de 1,1 million d'USD ont été comptabilisées dans les états financiers. Les provisions pour sinistres inconnus ont été estimées sur la base de la « meilleure estimation » en utilisant les informations disponibles. Le montant de la sinistralité ultime pourrait différer du montant des provisions.

Depuis le lancement de ses produits d'assurance, très peu de sinistres ont été reportés à l'ACA sur l'assurance crédit (WTO & SO) et aucun sinistre n'a été enregistré sur l'assurance risque politique. En l'absence ou insuffisance de données relatives à la sinistralité, l'ACA détermine le montant des réserves statistiques sur son portefeuille de risques commerciaux sur la base d'informations internes (notations de crédit internes des acheteurs) et d'informations disponibles sur le marché (statistiques des taux de défaut et taux moyen de récupération).

4. Gestion des risques

L'ACA reconnaît l'importance de la gestion des risques et le fait que de solides systèmes de contrôle internes sont essentiels pour une gestion efficace des risques. L'ACA recherche continuellement à renforcer ses systèmes de contrôle interne et a ajouté un nouveau niveau de contrôle de risque depuis 2011, en nommant une société d'audit indépendante pour évaluer de manière trimestrielle son dispositif de contrôle de risque. Cela a porté les niveaux de contrôle des risques au sein de l'ACA à trois.

Les contrôles opérationnels permanents représentent le premier niveau. Ils sont régis par de nombreuses règles et procédures et sont effectués au niveau de chaque département.

Le deuxième niveau est la gestion du risque de l'entreprise (GRE) mise en oeuvre en 2008 et mise à jour en 2012. La GRE implique le personnel, l'équipe de la Direction et le Conseil d'Administration; il a pour but d'identifier les événements potentiels qui pourraient affecter l'ACA et de gérer les risques éventuels en tenant compte des risques que l'ACA est prêt à assumer. Des contrôles trimestriels sont menés afin d'évaluer l'ensemble du processus de la GRE, la gestion des risques clés et d'adapter la gestion des risques si nécessaire. L'ACA révisé et met à jour la GRE tous les 3 à 4 ans.

4. Gestion des risques (suite)

Le troisième niveau est l'évaluation trimestrielle des systèmes de contrôle interne par une société d'audit indépendante qui a été nommée en janvier 2011. Un programme d'audit interne triennal a été préparé et approuvé par le Conseil d'Administration en mai 2011, après identification des risques clés.

En tant qu'assureur, l'ACA est exposée à deux principaux types de risques. Les risques inhérents aux activités de souscription, englobant le risque de pertes liées aux sinistres et le risque de pertes liées à la défaillance des réassureurs (risque de contrepartie), constituent le premier type de risques. Les risques inhérents aux activités de placement, englobant le risque de marché (risque de taux d'intérêt, de prix du marché et de change), le risque de crédit et le risque de liquidité, constituent le deuxième type de risque.

(a) Risques inhérents aux activités de souscription*(i) Risque de pertes résultant des sinistres*

Les polices d'assurance souscrites par l'ACA impliquent la possibilité de survenance d'événements assurés par l'ACA et, par conséquent, les incertitudes associées au montant et à la date de survenance des sinistres. L'ACA reconnaît qu'un contrôle adéquat du risque d'assurance est primordial pour l'intégrité de ses opérations en tant qu'assureur de crédit et d'investissement. Dans ce contexte, l'ACA a mis en place un dispositif et des procédures conçus pour identifier, évaluer, contrôler, gérer, partager et vérifier efficacement les risques inhérents aux activités de souscription, lesquels incluent:

- les notations des pays;
- l'analyse du portefeuille;
- l'évaluation prudente, par acheteur ou contrepartie, du risque de crédit;
- l'évaluation complète du risque technique ainsi que du cadre juridique pour l'Assurance Risque Politique;
- la réassurance; et,
- la sélection des réassureurs ayant de solides notations de crédit.

Afin d'éviter une concentration excessive des risques, l'ACA a établi, entre autres, des limites d'exposition par branche, par pays et par projet. Sont présentées ci-dessous les expositions par branche et par pays basées sur les sommes maximales assurées stipulées par les polices émises en vigueur au 31 décembre 2012:

Expositions par branche:

(en milliers d'USD)	2012		2011	
	Expositions brutes	Expositions nettes	Expositions brutes	Expositions nettes
Assurance-credit Single Obligor (SO)	92 915	67 665	84 133	31 383
Assurance tous risques (assurance credit et risque politique)	6 142	6 142	16 847	12 947
Assurance-credit Whole Turnover (WTO)	11 015	5 508	7 183	2 873
Assurance risque politique	526 990	226 297	431 732	161 874
Assurance violence politique, terrorisme et sabotage	68 922	67 773	53 039	53 039
TOTAL	705 985	373 385	592 934	262 116

4. Gestion des risques (suite)

(a) Risques inhérents aux activités de souscription (suite)*(i) Risque de pertes résultant des sinistres (suite)*

Expositions par pays:

(en milliers d'USD)	2012		2011	
	Expositions brutes	Expositions nettes	Expositions brutes	Expositions nettes
Burundi	17 400	12 400	24 637	19 637
RDC	11 872	9 121	99 094	31 919
Kenya	137 957	115 782	67 312	62 646
Madagascar	4 407	1 607	7 609	4 809
Malawi	16 129	16 129	1 199	1 199
Rwanda	43 149	22 661	59 480	19 901
Tanzanie	108 286	54 645	95 444	45 444
Ouganda	105 692	77 267	54 966	33 481
Zambie	261 093	63 773	183 193	43 080
TOTAL	705 985	373 385	592 934	262 116

(ii) Risques liés à la défaillance des réassureurs

L'ACA utilise la réassurance non seulement pour accroître sa capacité de souscription mais aussi pour limiter ses risques. Une part importante des risques souscrits est cédée à des réassureurs externes à travers un certain nombre de traités de réassurance qui incluent des traités proportionnels, non proportionnels et des cessions facultatives. La plupart des traités sont renouvelés et réévalués annuellement. Cependant, la réassurance ne dégage pas l'ACA de ses responsabilités en tant qu'assureur principal. Si un réassureur n'honore pas le paiement d'un sinistre pour quelque raison que ce soit, l'ACA demeure responsable du paiement complet dudit sinistre à l'égard de l'assuré. Afin de minimiser les risques de pertes liées à la défaillance des réassureurs, tous les réassureurs auprès desquels l'ACA se réassure, doivent avoir un minimum de notation de crédit défini ci-après, sauf autorisation du Conseil d'Administration:

Moody's, Standard & Poor's ou Fitch	A
ou	
A.M Best	A-

4. Gestion des risques (suite)

(a) Risques inhérents aux activités de souscription (suite)

(ii) Risques liés à la défaillance des réassureurs (suite)

La ventilation des expositions cédées au 31 décembre 2012 sur la base des notations de crédit des réassureurs selon Standard & Poor's (S&P) est la suivante:

S&P rating	Pourcentage des expositions cédées
AA-	33%
A+	51%
A	9%
A-	4%
BBB(*)	2%
Total	100%

(*) Le réassureur noté BBB par S&P est noté A par A.M.Best.

La ventilation des expositions cédées au 31 décembre 2012 sur la base des notations de crédit des réassureurs selon A.M Best est la suivante:

A.M. Best rating	Pourcentage des expositions cédées
A+	5%
A	90%
A-	4%
Total	100%

(b) Risques inhérents aux activités de placement

Les placements de l'ACA sont exposés aux risques de marché, de crédit et de liquidité.

- Le risque de marché est le risque de perte pouvant résulter des fluctuations des variables du marché telles que les taux d'intérêts, les cours du marché et les taux de change.
- Le risque de crédit est le risque de perte pouvant résulter de la défaillance d'un client ou d'une contrepartie ou de la rétrogradation de sa notation de crédit générant une exposition sous toute forme que ce soit, y compris le risque de dénouement.
- Le risque de liquidité est le risque que l'ACA ne serait pas en mesure de faire face à ses engagements à leur échéance, à un coût raisonnable.

L'ACA a mis en place une politique de placement en conformité avec les meilleures pratiques du marché afin de minimiser ces risques. La politique de placement définit les principes généraux ainsi que l'allocation stratégique des actifs et peut être modifiée occasionnellement sous réserve de l'approbation du Conseil d'Administration. Un des objectifs principaux de la politique de placement consiste à maximiser les revenus tout en assurant la préservation du capital.

4. Gestion des risques (suite)

(b) Risques inhérents aux activités de placement (suite)

Le Comité de Gestion des Placements (CGP) s'assure que les placements sont répartis conformément aux règles définies par la politique de placement et par l'allocation stratégique des actifs. Le CGP revoit le statut ainsi que la performance du portefeuille et évalue les nouvelles propositions d'investissements mensuellement. Le CGP établira des rapports trimestriel pour le compte du Conseil d'administration à travers le Comité des finances et de l'audit.

Lorsque l'ACA externalise la gestion de ses actifs, le gestionnaire a le devoir de se conformer strictement à la politique de placement ainsi qu'à l'allocation stratégique des actifs de l'ACA.

(i) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la valeur de l'ACA soit affectée négativement par les fluctuations des variables du marché telles que les taux d'intérêts, les cours du marché et les taux de change.

Le risque de pertes liées aux fluctuations des taux d'intérêts est limité :

- Au 31 décembre 2012, le portefeuille d'investissements de l'ACA était constitué à hauteur de 20,4% de placements à taux variables et à hauteur de 79,6% de placements à taux fixes. Les instruments à taux fixes détenus par l'ACA s'élevaient à 130,1MUSD et couvraient largement le montant son endettement à taux fixe (emprunt IDA). Par conséquent, une hausse des taux d'intérêts ne devraient pas avoir un impact négatif sur l'ACA.
- Les taux LIBOR étaient restés à des niveaux très bas en 2012. Au 31 décembre 2012, le LIBOR USD 3M était de 31 points de base, par conséquent le risque de baisse complémentaire est limité. Par contre, une hausse des taux LIBOR permettrait à l'ACA d'améliorer les produits de ses placements à taux variables. Le tableau ci-après montre les impacts potentiels des fluctuations du LIBOR USD 3M sur les revenus financiers et le résultat net de l'ACA.

USD 3m LIBOR	Amélioration(+)/ Déterioration(-) attendue des revenus de l'ACA (en milliers d'USD)
25bps	(23)
50bps	5
75bps	52
100bps	118
150bps	260
200bps	403

4. Gestion des risques (suite)

(b) Risques inhérents aux activités de placement (suite)

(i) Risque de marché (suite)

Aucun des instruments financiers de l'ACA n'est évalué à la juste valeur par le biais du résultat, par conséquent, les variations des cours du marché ne devraient pas avoir d'impact ni sur la situation financière de l'ACA ni sur son compte de résultat sauf si les actifs sont vendus avant leur maturité. Mis à part les dépôts à terme, les capitaux de l'ACA sont exclusivement investis dans des instruments d'emprunt qui sont évalués au coût amorti. En outre, la politique de placement de l'ACA n'autorise pas les placements spéculatifs.

La monnaie de transaction de l'ACA est le dollar US (USD). Etant donné que l'ACA effectue la majorité de ses transactions en dollars US, elle a choisi d'allouer 99% de ses placements dans cette devise afin de minimiser l'exposition au risque de change.

(ii) Risque de crédit

Compte tenu de la crise des dettes souveraines et de la crise financière mondiale, l'ACA reconnaît l'importance de la diversification de son portefeuille d'actifs. Afin de minimiser les risques que la défaillance d'une contrepartie ou un évènement affectant un pays quelconque puisse avoir un impact démesuré sur la situation financière de l'ACA ou sur son résultat, l'ACA a révisé sa politique d'investissement afin de définir des limites par contrepartie et par type d'instrument. En 2012, l'ACA a poursuivi la diversification de ses actifs, initiée durant le dernier trimestre 2011, sur la base de ces nouvelles limites. Au 31 décembre 2012, l'ACA avait 84 contreparties, contre 24 au 31 décembre 2011.

En plus de la diversification de son portefeuille, l'ACA cherche en permanence à améliorer la qualité de crédit de ses actifs. Au 31 décembre 2012, le pourcentage des actifs notés dans les catégories AAA et AA était de 62,4% comparé à 27,9% au 31 décembre 2011 et à 0% au 31 décembre 2010.

En dehors des placements financiers, l'ACA fait aussi un suivi régulier de l'ensemble de ses actifs. Le tableau, ci-après, montre l'exposition maximale de l'ACA au risque de crédit au 31 décembre 2012:

4. Gestion des risques (suite)

(b) Risques inhérents aux activités de placement (suite)

(ii) Risque de crédit (suite)

(en milliers d'USD)	Ni en souffrance ni dépréciés	En souffrance	Dépréciés	Total
Au 31 décembre 2012				
Disponibilités	5 733	-	-	5 733
Dépôts à terme auprès des institutions financières	69 174	-	-	69 174
Comptes fiduciaires de garantie	900	-	-	900
Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance	1 378	-	-	1 378
Autres créances	2 407	-	(52)	2 355
Placements à taux variable	32 000	-	-	32 000
Placements obligataires	59 996	-	-	59 996
Total	171 587	-	(52)	171 535
Au 31 décembre 2011				
Disponibilités	1 661	-	-	1 661
Dépôts à terme auprès des institutions financières	105 888	-	-	105 888
Comptes fiduciaires de garantie	900	-	-	900
Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance	1 995	-	(10)	1 985
Autres créances	24 811	-	-	24 811
Placements obligataires	23 863	-	-	23 863
Total	159 118	-	(10)	159 108

Au 31 décembre 2012, l'ACA ne détenait aucun titre de dettes souveraines émises par les pays périphériques de la zone Euro et, par conséquent, n'avait aucune exposition directe sur la dette souveraine de la Grèce, de l'Irlande, du Portugal, de l'Espagne ou de l'Italie. Les titres de dettes émises par ces pays demeureront exclus de l'allocation stratégique des actifs de l'ACA en 2013.

4. Gestion des risques (suite)

(b) Risques inhérents aux activités de placement (suite)

(iii) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'ACA ne soit pas en mesure de faire face à ses engagements à leur échéance.

Le tableau ci-dessous présente l'analyse des échéanciers des flux de trésorerie contractuels résiduels à la fin de l'exercice.

(en milliers d'USD)	0-3 mois	3-12 mois	1-5 ans	> 5 ans	Total
Au 31 décembre 2012					
Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance	813	-	-	-	813
Autres dettes	61	808	-	-	869
Provisions pour sinistres	-	118	-	-	118
Dettes financières (au coût amorti) – Emprunt IDA	97	193	1 848	9 677	11 815
Total Payable	971	1 119	1 848	9 677	13 615

Au 31 décembre 2011

Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance	156	37	-	-	193
Autres dettes	89	272	252	-	613
Provisions pour sinistres	-	1 641	-	-	1 641
Dettes financières (au coût amorti) – Emprunt IDA	97	194	1 521	10 161	11 973
Total Payable	342	2 144	1 773	10 161	14 420

En tant qu'assureur, outre les obligations financières qui lui incombent du fait de ses activités d'exploitation courantes, l'ACA court le risque de devoir tirer sur ses disponibilités pour couvrir des règlements de sinistres imprévus.

47,6% des fonds de l'ACA ont été placés dans des dépôts à terme et dans des obligations à échéance inférieure à un an. Par conséquent, l'ACA considère que son portefeuille de placements est suffisamment liquide pour couvrir ses flux de trésorerie opérationnels ainsi que tous les sinistres potentiels.

5. Gestion du capital

(en milliers d'USD)	2012	2011
Expositions nettes (A)	373 385	262 116
Capitaux Propres (B)	151 163	142 549
Capacité (C)=5*(B)	755 815	712 745
Surplus de capital (C-A)	382 430	450 629

Le manuel d'opérations de l'ACA définit sa capacité de souscription comme étant 5 fois ses capitaux propres (c'est-à-dire 755,8 millions d'USD). Au 31 décembre 2012, le montant total des expositions nettes de l'ACA s'élevait à 373,4 millions d'USD et représentait uniquement 50% de sa capacité de souscription. Au 31 décembre 2011, le montant total des expositions nettes était de 262,1 millions d'USD.

6. Sinistres nets de récupérations

(en milliers d'USD)	2012	2011
Sinistres bruts	1 534	(67)
Réassurance et récupérations	(350)	74
Sinistres nets de récupérations	1 184	7

L'ACA a commencé à constituer des réserves techniques sur son portefeuille de risques commerciaux en 2012 pour un montant net de 1,1 millions d'USD.

7. Autres revenus nets

(en milliers d'USD)	2012	2011
Subventions	484	233
Produits de cessions d'équipements	-	(1)
Charges nettes sur les ventes d'information	7	(24)
Divers	17	3
Autres revenus nets de l'exercice	508	211

Les subventions se rapportent aux financements accordés par les donateurs pour la création et le paiement des charges d'exploitation des bureaux de représentation et de souscription dans les États Membres Africains de l'ACA. En 2012, l'ACA a bénéficié d'une subvention de la Banque Mondiale par l'intermédiaire de la TPSF (Tanzania Private Sector Foundation) et de l'USAID afin de couvrir les frais de fonctionnement de ses bureaux de représentation en Tanzanie et au Rwanda. Les subventions reçues pour le bureau de représentation en Ouganda ont expiré en 2011.

L'ACA reçoit aussi des subventions de la Banque Africaine de Développement à travers le fond FAPA (Fund for African Private Sector Assistance).

8. Charges d'exploitation

(en milliers d'USD)	2012	2011
Frais de personnel	3 089	3 015
Avantages du personnel postérieurs à l'emploi	311	284
Frais administratifs généraux	456	421
Frais de consultance	375	253
Amortissement des véhicules et équipements	104	115
Frais de déplacement et missions	295	274
Dépenses de recrutement	10	141
Assemblée générale ordinaire	123	136
Frais du Conseil d'Administration	81	99
Frais de marketing	245	84
Amortissement des immobilisations incorporelles	11	13
Provisions pour créances douteuses	52	10
Charges d'exploitation de l'exercice	5 152	4 845

9. Produits de placement

(en milliers d'USD)	2012	2011
Revenus des dépôts à terme	1 344	1 106
Revenus des placements obligataires	1 726	133
Amortissement des obligations	(710)	(61)
Produits de placement de l'exercice	2 360	1 178

Les placements obligataires sont comptabilisés à leur juste valeur à leur date d'acquisition (correspondant à leur valeur nominale plus décotes, surcotes, intérêts courus et frais de transaction, le cas échéant). Ils sont ensuite enregistrés à leur coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif. La différence entre le coupon et le taux d'intérêt effectif est comptabilisée au compte de résultat dans la rubrique « Amortissement des obligations ».

10. Charges financières

(en milliers d'USD)	2012	2011
Frais de gestion sur emprunt IDA	77	90
Frais bancaires	11	9
Charges financières de l'exercice	88	99

L'ACA paie une commission d'engagement sur le montant principal du crédit non décaissé (le cas échéant) à un taux annuel de 0,5% et des frais de gestion sur le montant principal du crédit décaissé et restant dû à un taux annuel de 0,75% sur l'emprunt IDA (note 25).

11. Pertes de change

(en milliers d'USD)	2012	2011
(Pertes)/Gains de change sur emprunt IDA	(13)	32
Autres Gains/(Pertes) de change	2	(56)
Pertes de change de l'exercice	(11)	(24)

L'emprunt IDA (note 25) a été émis et est payable en Droits de Tirages Spéciaux (DTS) et est converti en dollars US au taux de change en vigueur à chaque clôture.

12. Produits de cessions d'éléments d'actif financier

(en milliers d'USD)	2012	2011
Produits de cessions de titres obligataires	45	-
Produits de cessions d'éléments d'actif financier de l'exercice	45	-

En mars 2012, l'ACA a restructuré ses portefeuilles obligataires afin d'optimiser leurs frais de gestion. La restructuration a impliqué le transfert de certains actifs vers un nouveau portefeuille ainsi que la réduction de certaines positions qui ont généré les produits de cessions ci-dessus.

13. Frais de gestion des placements

(en milliers d'USD)	2012	2011
Frais de gestion des placements	238	20
Frais de gestion des placements de l'exercice	238	20

L'ACA paie une commission d'engagement sur le montant principal du crédit non décaissé (le cas échéant) à un taux annuel de 0,5% et des frais de gestion sur le montant principal du crédit décaissé et restant dû à un taux annuel de 0,75% sur l'emprunt IDA (note 25).

14. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'USD)	2012	2011
Disponibilités et trésorerie	5 733	1 661
Dépôts à terme auprès des institutions financières	69 174	105 888
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre	74 907	107 549

Le tableau ci-après montre la ventilation par devise des dépôts à terme :

	2012		2011	
	Montant (en milliers d'USD)	Taux d'intérêt moyen	Montant (en milliers d'USD)	Taux d'intérêt moyen
Dépôts à terme en USD	67 854	1.84%	105 888	1.52%
Dépôts à terme en EUR	1 320	3.50%	-	-
Dépôts à terme auprès des institutions financières	69 174	1.88%	105 888	1.52%

15. Comptes fiduciaires de garanties

(en milliers d'USD)	2012	2011
Madagascar	900	900
Comptes fiduciaires de garantie au 31 décembre	900	900

Les soldes des comptes fiduciaires de garantie représentent les fonds décaissés pour Madagascar détenus en attendant la finalisation de la restructuration juridico-financière par Madagascar, après quoi ce montant sera transféré sur un compte bancaire de l'ACA.

Les fonds détenus dans les comptes fiduciaires de garantie sont dénommés en USD. L'ACA reçoit des intérêts sur ces comptes. Le taux d'intérêt moyen au 31 décembre 2012 s'élevait à 0,79%.

16. Créances et dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance

(en milliers d'USD)	2012	2011
(a) Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance		
Provisions pour récupérations	-	1 641
Primes à recevoir	1 285	292
Autres produits techniques à recevoir	93	52
Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance au 31 décembre	1 378	1 985
(b) Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance		
Primes à payer	585	114
Autre charges techniques à payer	228	79
Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance au 31 décembre	813	193

Suite au retrait par l'assuré d'une déclaration de sinistre enregistrée en 2011 (note 18b), la provision pour récupérations relative à ce sinistre, pour un montant de 1,6 millions d'USD a été reprise.

17. Autres créances

(en milliers d'USD)	2012	2011
Charges constatées d'avance	69	104
Dépôts	36	27
Prêts et avances aux employés	55	44
Subventions à recevoir	318	186
Capital appelé non versé	-	23 583
Intérêts courus	1 869	855
Autres	8	12
Autres créances au 31 décembre	2 355	24 811

En décembre 2011, ATI a appelé les derniers paiements de capital par les États Membres. Ce montant a été reçu en janvier 2012.

18. Provisions pour sinistres

(en milliers d'USD)	2012	2011
(a) Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres		
Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres au 1er janvier	-	74
Part des réassureurs dans la variation des provisions pour sinistres à payer	(11)	10
Part des réassureurs dans la variation de provisions pour sinistres	(339)	(84)
Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres au 31 décembre	(350)	-
(b) Provisions pour sinistres		
Provisions pour sinistres au 1er janvier	1 641	84
Sinistres payés	-	(17)
Variation de provisions pour sinistres à payer	118	-
Dotations aux provisions pour sinistres	1 416	1 641
Reprise sur provisions pour sinistres	(1 641)	(67)
Provisions pour sinistres au 31 décembre	1 534	1 641

Deux nouveaux sinistres pour un montant de 0,1 million de dollars US ont été enregistrés sur les risques commerciaux.

L'ACA a commencé à constituer une réserve technique sur son portefeuille de risques commerciaux en 2012 sur la base d'informations internes ainsi que sur la base d'informations disponibles sur le marché. Le montant net comptabilisé de la réserve s'élevait à 1,1 millions d'USD.

En 2011, ATI a comptabilisé une provision pour sinistre sur une couverture Tous Risques pour un montant de 1,6 millions d'USD. Cette provision a été reprise en 2012 suite au retrait de la déclaration de sinistre par l'assuré. La reprise de provision n'a pas eu d'impact sur le résultat net étant donné qu'une provision pour récupération d'un même montant a été enregistrée en 2011 (note 16a).

19. Véhicules et équipements

(en milliers d'USD)	Véhicules à moteur	Ordinateurs et équipements	Mobilier et installations	Total
Au 31 décembre 2011				
Coût				
Au 1er janvier 2011	135	393	523	1 051
Acquisitions	3	38	8	49
Cessions et mises au rebut	(3)	(19)	(1)	(23)
Au 31 décembre 2011	135	412	530	1 077
Amortissement				
Au 1er janvier 2011	74	286	437	797
Dotations aux amortissements de l'exercice	35	58	22	115
Amortissements sur éléments cédés ou mis au rebut	(2)	(18)	(1)	(21)
Au 31 décembre 2011	107	326	458	891
Au 31 décembre 2012				
Coût				
Au 1er Janvier 2011				
Acquisitions	135	412	530	1 077
Cessions et mises au rebut	3	30	8	41
Disposals	-	(22)	(5)	(27)
Au 31 décembre 2012	138	420	533	1 091
Amortissement				
Au 1er Janvier 2012	107	326	458	891
Dotations aux amortissements de l'exercice	26	52	26	104
Amortissements sur éléments cédés ou mis au rebut	(1)	(21)	(5)	(27)
Au 31 décembre 2012	132	357	479	968
Valeur comptable nette				
Au 31 décembre 2012	6	63	54	123
Au 31 décembre 2011	28	86	72	186

20. Immobilisations incorporelles

(en milliers d'USD)	2012	2011
Coût		
Au 1er janvier	92	109
Acquisitions	3	13
Cessions et mises au rebut	-	(30)
Au 31 décembre	95	92
Amortissement		
Au 1er janvier	74	91
Dotation aux amortissements de l'exercice	11	13
Amortissements sur éléments cédés ou mis au rebut	-	(30)
Au 31 décembre	85	74
Valeur comptable nette		
Au 31 décembre	10	18

21. Placements à taux variable (au coût amorti)

(en milliers d'USD)	2012	2011
Placements à taux variable	32 000	-
Placements à taux variable au 31 décembre	32 000	-

22. Placements obligataires (au coût amorti)

(en milliers d'USD)	2012	2011
Valeur nominale	58 150	23 044
Intérêts courus à l'acquisition	56	119
Surcote/décote	2 500	761
Amortissement	(710)	(61)
Placements obligataires au 31 décembre	59 996	23 863

22. Placements obligataires (au coût amorti) (suite)

Dans le cadre de l'objectif de diversification de ses actifs, l'ACA a réalisé de nouveaux investissements dans les obligations supranationales, les emprunts d'États et équivalents et les obligations des marchés émergents. Ces actifs sont gérés sous des mandats de gestion discrétionnaire par des gestionnaires d'actifs externes.

(en milliers d'USD)	2012	2011
Obligations de sociétés	18 144	17 904
Obligations des marchés émergents	9 326	-
Emprunts d'État et équivalents	15 400	5 140
Obligations supranationales	15 280	-
Placements obligataires au 31 décembre	58 150	23 044

Maturité	2012		2011	
	Valeur nominale (en KUSD)	(%)	Valeur nominale (en KUSD)	(%)
2012	-	-	2 170	9,4%
2013	12 850	22,1%	9 520	41,3%
2014	13 440	23,1%	2 070	9,0%
2015	16 104	27,7%	6 214	27,0%
2016	8 906	15,3%	1 000	4,3%
2017	4 770	8,2%	2 070	9,0%
2018	1 000	1,7%	-	-
2019	580	1,0%	-	-
2020	285	0,5%	-	-
2021	215	0,4%	-	-
Total au 31 décembre	58 150	100%	23 044	100%

Le tableau ci-après montre la maturité moyenne ainsi que le rendement moyen du portefeuille obligataire de l'ACA :

(en milliers d'USD)	2012	2011
Maturité moyenne du portefeuille obligataire	2,23 years	2,35 years
Rendement moyen du portefeuille obligataire	1,37%	2,02%

23. Autres dettes

(en milliers d'USD)	2012	2011
Charges encourues	301	272
Avantages du personnel postérieurs à l'emploi	507	252
Charges non techniques à payer	36	60
Commissions d'engagement et frais de gestion sur emprunt IDA	25	29
Autres dettes au 31 décembre	869	613

24. Subventions non acquises

(en milliers d'USD)	2012	2011
Subventions non acquises au 1er Janvier	352	418
Dépenses encourues	(230)	(66)
Subventions non acquises au 31 décembre	122	352

25. Dettes financières– Emprunt IDA

(en milliers d'USD)	2012	2011
Au 1er janvier	10 979	11 028
Pertes/(Gains) de change	13	(32)
Décaissements	-	61
Remboursements	(151)	(78)
Dettes financières - Emprunt IDA au 31 décembre	10 841	10 979

En vertu de l'accord de crédit de développement entre l'IDA et l'ACA en date du 8 juin 2001, l'accord amendement l'accord de crédit de développement en date du 19 juillet 2005 et l'accord prévoyant l'amendement et la mise à jour de l'Accord du crédit de développement en date du 23 mars 2007, l'IDA a octroyé à l'ACA un montant de 7,2MDTS au titre du crédit de développement pour financer les charges de gestion de l'ACA. Ce montant inclut: (a) un crédit initial de 3,9MDTS et (b) un crédit supplémentaire de 3,3MDTS. Le montant total du crédit de développement d'un montant de 7,2MDTS a été versé dans sa totalité. Ce montant est remboursable par versements semestriels sur une période de 25 ans : (a) du 15 septembre 2012 au 15 mars 2036 pour le montant initial du crédit (b) du 15 septembre 2015 au 15 mars 2040 pour le crédit supplémentaire.

26. Capital

Conformément au Traité de l'ACA, l'ACA dispose d'un capital ouvert basé sur un capital nominal initial autorisé de 1 000 000 000 d'USD divisé en 10 000 actions d'une valeur nominale de 100 000 d'USD; celles-ci sont disponibles à la souscription par les membres.

Chaque action entièrement souscrite par un membre représente un droit de vote lors d'une Assemblée générale ordinaire ou extraordinaire. Toutes les décisions émanant d'une Assemblée ordinaire ou d'une Assemblée extraordinaire sont prises à la majorité simple des voix des membres présents et votants, sauf dispositions expresses contraires prévues par le Traité de l'ACA.

En 2012, l'ACA a reçu une augmentation de capital de 8 millions d'USD de la RDC.

La ventilation du capital social émis et appelé au 31 décembre 2012 se présente comme suit:

(en milliers d'USD)	2012		2011	
	Nombre d'actions	Capital appelé	Nombre d'actions	Capital appelé
Membre/Actionnaire				
Burundi	153	15 300	153	15 300
DRC	192	19 200	112	11 200
Kenya	283	28 300	283	28 300
Madagascar	1	100	1	100
Malawi	172	17 200	172	17 200
Rwanda	87	8 700	87	8 700
Tanzanie	169	16 900	169	16 900
Ouganda	229	22 900	229	22 900
Zambie	169	16 900	169	16 900
Total États Membres	1 455	145 500	1 375	137 500
COMESA	1	100	1	100
Atradius (Gerling Credit Emerging Markets SA)	1	100	1	100
PTA Re-Insurance Company	1	100	1	100
PTA Bank Limited	1	100	1	100
Africa-Re Corporation	1	100	1	100
SACE SpA	100	10 000	100	10 000
Autres actionnaires	105	10 500	105	10 500
Total actions	1 560	156 000	1 480	148 000

26. Capital (suite)

La ventilation des primes d'émission se présente comme suit:

(en milliers d'USD)	2012			2011		
	Capital appelé	Valeur nominale des parts attribuées	Primes d'émission	Capital appelé	Valeur nominale des parts attribuées	Primes d'émission
Burundi	15 390	15 300	90	15 390	15 300	9
DRC	19 244	19 200	44	11 244	11 200	44
Kenya	28 315	28 300	15	28 315	28 300	15
Madagascar	100	100	-	100	100	-
Malawi	17 275	17 200	75	17 275	17 200	75
Rwanda	8 779	8 700	79	8 779	8 700	79
Tanzanie	16 971	16 900	71	16 971	16 900	71
Ouganda	22 937	22 900	37	22 937	22 900	37
Zambie	16 960	16 900	60	16 960	16 900	60
TOTAL	145 971	145 500	471	137 971	137 500	471

27. Entrées nettes de trésorerie relatives aux activités opérationnelles

(en milliers d'USD)	2012	2011
Profit/(perte) global(e) de l'exercice	614	(247)
Ajustments pour:		
Amortissement - Véhicules et équipements (note 19)	104	115
Amortissement - Immobilisations incorporelles (note 20)	11	13
Amortissement - Placements obligataires (notes 9 et 22)	710	61
Perte sur cessions d'équipements	-	1
Pertes/(Augmentations) de change - Emprunt IDA (note 25)	13	(31)
Variation du besoin en fonds de roulement:		
Diminution/(Augmentation) des créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance	606	(577)
(Augmentation) des autres créances	(1 125)	(632)
(Augmentation)/Diminution de la part des réassureurs dans les provisions pour sinistres	(350)	74
(Augmentation) de la part des réassureurs dans les provisions pour primes non acquises	(102)	(1 477)
(Augmentation) des frais d'acquisition reportés	(305)	(212)
Augmentation/(Diminution) des dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance	620	(1 031)
Augmentation des autres dettes	256	197
(Diminution)/Augmentation des provisions pour sinistres	(107)	1 557
Augmentation des provisions pour primes non acquises	3 992	3 494
Augmentation des commissions cédées non acquises	107	150
Diminution des subventions non acquises (note 24)	(230)	(66)
Entrées nettes de trésorerie relatives aux activités opérationnelles	4 814	1 389

28. Juste valeur des instruments financiers au coût amorti

Sauf indiquées dans le tableau ci-après, les valeurs comptables des autres instruments financiers comptabilisés au coût amorti sont supposées être proches de leurs juste valeurs.

(en milliers d'USD)	2012	2011
Valeur comptable	59 940	23 744
Valeur de marché	60 585	23 744
Plus(+)/moins(-) value latente au 31 décembre	644	(0)

29. Informations relatives aux parties liées

(en milliers d'USD)	2012	2011
Rémunération des cadres dirigeants	1 041	895
Administrateurs - jetons de présence & per diem	78	43
Total transactions effectuées avec des parties liées	1 119	938

Informations sur la Société

Gouvernance de l'entreprise

Comme il l'est décrit dans le Traité de l'ACA, la société est gouvernée par un Conseil d'administration qui s'est réuni quatre fois au cours de l'année 2012. Les membres du Conseil sont élus pour un mandat de cinq ans par l'Assemblée Générale qui se réunit une fois par an. Les postes du Président et du Vice-président du Conseil d'Administration peuvent être renouvelés par le Conseil d'Administration.

Il existe deux comités au sein du Conseil d'Administration:

- Comité des finances et de l'audit
- Comité des ressources humaines

Les Comités se réunissent séparément en marge des réunions du Conseil d'Administration ou toutes les fois que la situation l'exige. Chaque comité est guidé par des termes de références précis qui les aident dans leurs fonctions principales de diffusion de l'information et de recommandations à l'ensemble du Conseil.

Comité des finances et de l'audit

Ce Comité assiste le Conseil d'Administration dans l'accomplissement de ses fonctions de supervision et de contrôle pour ce qui concerne l'intégrité des placements de la société, de ses états financiers, la qualification et la performance des commissaires aux comptes et des auditeurs internes. Il contrôle, de manière indépendante et objective, la procédure d'établissement des rapports financiers au sein d'ACA et le système de contrôle interne. Il facilite également la communication entre les commissaires aux comptes et les auditeurs internes, l'équipe de la Direction et le Conseil d'Administration sur des questions se rapportant à la situation financière de la société et toute affaire financière s'y rapportant.

Comité des ressources humaines

Il incombe au Comité des Ressources Humaines de faire des propositions au Conseil d'Administration en ce qui concerne la nomination des membres de l'équipe de Direction, la politique de rémunération et d'autres problèmes de gouvernance d'entreprise.

Conseil d'administration



De gauche à droite

Rafael Jabba – La Banque Africaine de Développement (Observateur)

Joy Ntare – Administrateur, Rwanda

Thomas Vis – La Banque Mondiale (Observateur)

Eng. Abdulrazaq Adan Ali – Administrateur, Kenya

H.E. Sindiso Ngwenya – Administrateur, Actionnaires de classe D & Vice-Président

Israel L. Kamuzora – Administrateur, Tanzanie & Président

Michael Creighton – Administrateur, Actionnaires de classe D

Irene Kego Oloya – Administratrice, Ouganda

Gerome Kamwanga – Administrateur, République Démocratique du Congo

Dr. Mathias Sinamenye – Administrateur, Burundi

Ne figurant pas sur la photo

Onésime Nduwimana – Administrateur suppléant, Burundi

Isaac Awuondo – Administrateur suppléant, Kenya

Chris Kapanga – Administrateur suppléant, Malawi

Robert Bayigamba – Administrateur suppléant, Rwanda

Basil Anthon Saprapsen – Administrateur suppléant, Tanzanie

Michael Olupot-Tukei – Administrateur suppléant, Ouganda

Dr. Daniel Stausberg – Administrateur, Actionnaires de classe C

Gerard van Brakel – Administrateur suppléant, Actionnaires de classe C

Rajni Varia – Administrateur suppléant, Actionnaires de classe D

Informations sur la Société

Membres & Actionnaires actuels

L'adhésion à l'ACA est ouverte à tous les États Membres de l'Union Africaine, les États non-africains, les entreprises privées et autres institutions régionales et internationales.

États Membres à part entière (c'est à dire où l'ACA peut exercer ses activités)

(Au 31 décembre 2012)

Burundi
République Démocratique du Congo
Kenya
Madagascar
Malawi
Rwanda
Tanzanie
Ouganda
Zambie

Autres membres

African Reinsurance Corporation (Africa Re)
Atradius (Gerling Credit Emerging Markets SA)
Marché Commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA)
Banque de commerce et de développement de l'Afrique orientale et australe (Banque de la ZEP – PTA Bank)
PTA Re Insurance company (Zep Re)
SACE

Informations sur la Société

Produits de l'ACA

Assurance crédit

Cette assurance protège contre les risques de non paiement. En outre, vous pouvez également recevoir des informations importantes sur des acheteurs, des meilleures conditions de financement, de l'aide en matière de recouvrement des créances et apporter de la discipline dans la procédure de gestion du crédit.

Il existe deux types d'offres de Crédits commerciaux :

1. Pour des acheteurs multiples (WTO), la facilité couvre l'ensemble de votre portefeuille d'acheteurs ou de débiteurs. Il s'agit là d'une police d'un an couvrant les ventes entre entreprises avec des conditions de crédit allant jusqu'à 180 jours.
2. Pour les acheteurs uniques (SO), la facilité ne couvre qu'un acheteur ou débiteur unique mais est flexible quant au type de transactions couvertes. Cette police couvre en moyenne une période de crédit allant de un à deux ans.
3. Pour les prêteurs, l'ACA offre une couverture contre le défaut de paiement des emprunteurs sur des prêts et autres facilités de prêts. Cela inclut également la couverture du risque politique pour les transactions transfrontalières.

Risques couverts:

- Entreprise acheteuse/emprunteuse qui refuse de payer ou qui est dans l'incapacité de payer pour cause d'insolvabilité.
- Entreprise acheteuse/emprunteuse qui ne paye pas pour cause de situation financière détériorée
- Entreprise acheteuse/emprunteuse qui étend ses remboursements au-delà de la période convenue (défaut de paiement prolongé)
- Les Acheteurs publics (gouvernement et agents du gouvernement) peuvent être inclus

Assurance Risque politique

Cette assurance protège vos investissements, projets, biens et contrats contre toute action ou inaction politique injuste par un gouvernement qui engendrerait des dommages, des pertes financières ou une interruption de l'activité commerciale dans l'un de nos États membres. Elle peut aussi couvrir des pertes dues à une guerre ou troubles civils.

Risques couverts:

- Expropriation de vos biens
- Incapacité à convertir ou transférer en dehors du pays des fonds locaux en monnaie librement convertible telle que le Dollars américain.
- Interruption de l'activité commerciale ou dommage de vos biens pour cause de guerre ou troubles civils
- Embargos commerciaux ou autres sanctions imposés par le Conseil de Sécurité des Nations Unies
- Un gouvernement hôte ou l'une de ses agences qui refuse injustement de rembourser une prestation, une offre, ou une obligation pour un projet payé d'avance.
- Défaut de paiement par un gouvernement hôte ou ses agences
- Défaut de paiement par un gouvernement hôte suite à une sentence d'arbitrage
- Violation de contrat par un gouvernement hôte
- Empêchement d'exécution de contrat tel que résiliation unilatérale de votre contrat d'exploitation ou licence

Informations sur la Société

Produits de l'ACA (suite)

Violence politique, Terrorisme et Sabotage

Cette assurance vous protège contre les pertes financières résultant directement de violences politiquement motivées, terrorisme ou événements de sabotage. Nous pouvons vous assurer directement sur une base autonome ou à travers un assureur en vertu d'un contrat de réassurance.

Risques couverts:

- dommages matériels
- Perte de revenus causée par l'interruption de l'activité commerciale

Les cautions

Ce produit protège les agences gouvernementales ainsi que les entreprises sous contrat afin de garantir que les contrats soient respectés conformément aux conditions convenues. Bien que la caution n'indemnise pas complètement le propriétaire du projet, elle possède un effet dissuasif aidant à garantir que les contractants respectent les conditions du contrat.

Le rôle de l'ACA est d'émettre des cautions pour protéger des sponsors ou des entreprises sous contrat et de réassurer la banque ou la compagnie d'assurance émettant la caution. Nous ajoutons également de la valeur aux transactions en procédant à notre propre analyse de crédit sur l'entreprise sous contrat. Cette nouvelle gamme de produits n'est pas encore introduite dans tous nos Etats membres. Nous évaluerons les besoins et le potentiel de chaque marché et déciderons alors au cas par cas des produits que nous émettrons ou réassurerons.

Offres actuelles:

- Cautionnement de soumission
- Garantie de restitution d'acompte
- Garantie d'exécution
- Caution en douane ou en entrepôt

Informations sur la Société

Siège de l'ACA

Adresse physique: Kenya Re Towers, 5th Floor,
Off Ragati Road, Upperhill,
Adresse postale: P.O. Box 10620, G.P.O. 00100,
Nairobi, Kenya
Tel. +254 20 272 6999 / 271 9727
Portable: +254 722 205 007
Fax: 254 20 271 9701
Email. info@ati-aca.org

Bureaux de représentation

Rwanda & Burundi

Adresse physique: Prester House, Ground Floor
Umuganda Boulevard, Kacyiru - Kigali
Tel. (+250) 252 585 111
Portable. (+250) 788 613 048
Email. rwanda@ati-aca.org

Tanzanie

Adresse physique: Private Sector House,
1st Floor, 1288, Mwaya Road, Msasani Peninsula
Adresse postale: P.O. Box 11313 - Dar es Salaam
Tel. (+255) 22 260 1913 / 1938
Portable. (+255) 764 711 740
Fax. (+255) 22 260 2368
Email. tanzania@ati-aca.org

Ouganda

Adresse physique: Workers House, 9th Floor,
Southern Wing, Plot 1, Pilkington Road - Kampala
Tel. (+256) 202 726 999
Portable. (+256) 776 996 999 / 728 600 181
Email. uganda@ati-aca.org

Zambie & Malawi

Adresse physique: Kwacha House Annex,
Cairo Road - Lusaka
Adresse postale: P.O. Box 31303
Tel. (+260) 211 227 745
Portable. (+260) 978 778 545
Fax: (+260) 211 227 746
Email. zambia@ati-aca.org

Informations sur la Société

Commissaires aux comptes

Deloitte & Touche
Waiyaki Way, Muthangari
P. O. Box 40092,
00100 – Nairobi, Kenya

Remerciements

Responsable éditorial

Agence d'Assurance du Commerce en Afrique

© 2013

ATI/ACA

Agence d'Assurance du Commerce en Afrique

Kenya Re Towers, 5th Floor, Off Ragati Road, Upperhill

P.O. Box 10620m G.P.O. 00100 Nairobi, Kenya

www.ati-aca.org

Conception & réalisation

Kul Graphics Ltd.

Nairobi, Kenya

Crédits photos

Africa Media Online & Emmanuel Jambo

Imprimé par

Kul Graphics Ltd.

Nairobi, Kenya

Informations presse

Sherry Kennedy

Tel. (+254) 20 272 6999

Portable. (+254) 714 606 787

Email. press@ati-aca.org